

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 11

4 janvier 2016

SOMMAIRE

ACS Entreprise S.A.	517	GAP-W International SV	524
Active Base	519	Gesma S.à r.l.	528
AG Lux Solutions S.à r.l.	509	GGE MG S.à r.l.	482
Compagnie d'Investissements Luxembourg- geois	509	Gibrela S.A.	528
CSRE I European Property (Luxembourg) Holding S.à r.l.	517	Günter Schlag s.à r.l.	527
Cube Invest S.A. - SPF	517	H.I.G. Luxembourg Holdings 36 S.à r.l.	528
DekaBank Deutsche Girozentrale Luxem- bourg S.A.	516	Holding Blanc Bleu 3 S.à r.l.	528
Deloitte Tax & Consulting	517	MB Constructions S.à r.l.	511
Digital Services Holding X S.à r.l.	523	Plus 352 S.A.	519
Eagle Advisory S.à r.l.	513	RFCL S.à r.l.	513
E.B. S.A.	508	RP X S.à r.l.	513
ECommerce Holding IV S.à r.l.	513	Salon Le Coiffeur Bettina JUENGELS et Co	516
EDP III S.A., European Direct Property III S.A.	512	Salon NADINE s.à r.l.	518
European Commodity Clearing Luxembourg S.à r.l.	512	SB-Finance	518
European Direct Property Management S.A.	512	S.C.I. Sitego	515
Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l.	512	Sette Investments S.A.	518
		Silver Royal A 2014 S.A.	518
		Springfield Retail Park Elgin Real Estate S.à r.l.	518

GGE MG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 793.782,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 200.884.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of the month of October.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PEP VI GGE Cayman L.P., an exempted limited partnership, organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC-68024, acting through its general partner PEP VI GGE GP Limited, an exempted limited company, organised under the laws of Cayman Island, and registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number MC-272680.

Represented by Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall be appended to the present deed for the purpose of registration.

Being the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of GGE MG S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée with registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, incorporated on 6 October 2015 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

I.) The articles of association of the Company have never been amended since its incorporation.

II.) That the Sole Shareholder holds all the twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, so that the decisions can validly be taken on the following items:

Agenda

1. To restructure the issued share capital of the Company by:

A. creating two (2) different classes of shares, namely the ordinary shares and the class A Shares and determining the rights and obligations thereof by amending the articles of incorporation as set forth under item 2. below;

B. reclassifying all the twenty thousand (20,000) existing shares of the Company into twenty thousand (20,000) class A shares held by PEP VI GGE Cayman L.P.;

C. increasing the issued share capital of the Company from its current amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) to seven hundred ninety-three thousand seven hundred eighty-two US Dollars (USD 793,782) by issuing a total of:

- ninety-three thousand seven hundred eighty-two (93,782) ordinary shares; and

- six hundred eighty thousand (680,000) class A shares;

of a nominal value of one US Dollar (USD 1) each (together the “New Shares”) for a total subscription price of nine million fifty-six thousand six hundred seventy-five US Dollars and fifty cents (USD 9,056,675.50) (the “Subscription Price”); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder as set forth in the table below; payment of the Subscription Price:

(i) with respect to the subscription for the class A shares: by way of a contribution in kind consisting in 350,000 class A limited partnership interests held by the Sole Shareholder in Galileo Global Education Investment S.C.Sp., a société en commandite spéciale, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 186077 of an amount of seven million six hundred twenty-six thousand five hundred US Dollars (USD 7,626,500) (the “Contribution in Kind”) and

(ii) with respect to the subscription for the ordinary shares: by way of a contribution in cash of an amount of one million four hundred thirty thousand one hundred seventy-five US Dollars and fifty cents (USD 1,430,175.50) (the “Contribution in Cash”);

approval of the valuation of the Contribution in Kind at seven million six hundred twenty-six thousand five hundred US Dollars (USD 7,626,500),

allocation of the nominal value of the New Shares so issued to the share capital and an amount of eight million two hundred eighty-two thousand eight hundred ninety-three US Dollars and fifty cents (USD 8,282,893.50) to the freely distributable share premium of the Company as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscription Price in USD
PEP VI GGE Cayman L.P.	93,782 ordinary shares	USD 1,430,175.50 of which USD 93,782 shall be allocated to the share capital and USD 1,336,393.50 shall be allocated to the share premium account relating to the ordinary shares
	680,000 class A shares	USD 7,626,500 of which USD 680,000 shall be allocated to the share capital and USD 6,946,500 shall be allocated to the share premium account relating to the class A shares

2. amendment and restatement of the Company's articles of association so as to read as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “GGE MG S.à.r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become Shareholders thereafter. The Company will be governed by these Articles and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the Board.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the Board, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the Board.

Art. 5. Share capital.

5.1. The issued share capital of the Company is set at seven hundred ninety-three thousand seven hundred eighty-two US Dollars (USD 793,782.-) divided into:

- ninety-three thousand seven hundred eighty-two (93,782) ordinary shares (the “Ordinary Shares”); and
- seven hundred thousand (700,000) class A shares (the “A Shares”);

(together the “Shares”) with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and such rights, obligations and terms as set forth in the present Articles.

5.2. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.3. Each Share carries one vote and Shares of different classes shall have different financial rights as more fully set out hereafter. Shares within a class shall rank *pari passu* in all respects one *vis-à-vis* the other.

5.4. Each Share (regardless of the time of issue of the shares within a class) bears preferential financial rights to certain assets of Galileo Global Education Investment S.C.Sp. and its affiliates (the “Targeted Assets”). The Targeted Assets in respect of each Share are the following:

For the Class A Shares: means any and all proceeds and distributions received by the Company with respect to the class A partnership interests of the Partnership held by the Company subject to any deduction which may be required in accordance with any agreement between the Shareholders in relation to the Company which may exist from time to time; and

For the Ordinary Shares: means any and all proceeds and distributions received by the Company with respect to the class C and/or D partnership interests of the Partnership held by the Company subject to any deduction which may be required in accordance with any agreement between the Shareholders in relation to the Company which may exist from time to time.

Upon proposal from the Board and with its approval, the definition of the Targeted Assets in relation to each class of Shares can be amended by decision of such classes of Shares affected by the change, each such class deliberating pursuant to the conditions of Article 10 hereof.

5.5. The Board shall within the accounts of the Company hold internal accounts for each class of Shares showing the proceeds received in respect of Shares of such class, the related use of such proceeds (in particular Targeted Assets and any income deriving therefrom), and any liability, costs and expenses (including provisions) relating to assets allocated to a class of Shares or to any action taken in connection with a class of Shares or an asset of a particular class of shares or in connection with the issuance of Shares or other instruments of the particular class as well as all administration expenses, tax liabilities and other costs and expenses of the Company attributable to the relevant class of partnership interests of the Partnership or the operation or administration of that class of Shares shall be allocated to that class of Shares.

5.6. Holders of Shares of a particular class shall have an exclusive right over all income derived from the Targeted Assets related to their class of Shares.

All income of the Company other than all income derived from the Targeted Assets within the meaning of the preceding paragraphs shall be distributable rateably among all classes of Shares.

5.7. Distributions made by the Company to its Shareholders of a particular class either through a repurchase of shares (to the extent permissible by applicable law and these Articles), upon liquidation of the Company (subject as set out under Article 14 hereunder) or by dividends or any other distribution shall be made out of funds deriving from the Targeted Assets of the relevant class or the disposal thereof or, proportionally, from assets not allocated to a specific class of Shares.

Upon repurchase of shares (of a specific class), the Board shall calculate the repurchase price thereof by reference to the Targeted Assets and any other assets and liabilities attributable to the specific class of Shares and by dividing such amount by the total number of Shares in issue within such class.

The repurchase price shall include in particular all reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant class of Shares such as the Share premium or any amounts of profit carried forward.

Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each Share shall be the amount to which the class of Shares to which such Share belongs is entitled to divided by the number of Shares of the relevant class then in issue. The class of Shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows:

(a) First all debts and liabilities of the Company shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the specific class(es) of shares to which they belong or, if that is not possible, distributed rateably among all classes of Shares in proportion of the issued Share capital of the Company which they represent.

(b) Thereafter the relevant amount of liabilities for each class shall be set against the assets attributable to the relevant class including in particular the Targeted Assets and any reserve funds attributable to such class. Assets not attributable to a specific class shall be divided *pro rata* to all classes of Shares.

(c) To the extent that the amount so calculated for any class shall be negative, such class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be distributed rateably among all classes of Shares which have a positive amount up such positive amount. Any surplus remaining within a specific class of Shares shall be distributed to the relevant holders of such class only.

5.8. Pre-emption Rights

5.9. If the Company is given the option to exercise its pre-emption rights (under the limited partnership agreement relating to the Partnership) to subscribe for the issue of class C partnership interests of the Partnership then the Company shall give to the holders of Ordinary Shares notice of a proposed issue of additional Ordinary Shares in an aggregate amount equal to the aggregate value of the class C partnership interests of the Partnership proposed to be subscribed for by the Company (the “Issue”). Each holder of Ordinary Shares shall have 10 calendar days from service of such notice to determine (by giving written notice to the Company) whether to commit/subscribe for its pro rata amount of such Ordinary Shares (determined by reference to its holding of Ordinary Shares immediately prior to such proposed Issue) (the “Pro Rata Amount”) upon the terms (including the Market Value to be paid by the holders of Ordinary Shares for such Ordinary Shares) specified in the notice from the Company. In the event that any holder of Ordinary Shares elects not to commit/subscribe for its Pro Rata Amount, the undersubscription will be permitted to be subscribed for pro rata by holders of Ordinary Shares that have elected to commit/subscribe their Pro Rata Amount. If the holders of Ordinary Shares do not subscribe for the full amount of the Issue then the Company shall only subscribe for such amount of class C partnership interests of the Partnership as are equal in value to the amount of Ordinary Shares actually subscribed for pursuant to the Issue. The consideration paid by the holders of Ordinary Shares to the Company for the issue of Ordinary Shares pursuant to the Issue shall be used by the Company to satisfy any and all payments due to the Partnership from the Company for the class C partnership interests of the Partnership issued to the Company. The “Market Value” for the purpose of this Article 5.8.1 shall be calculated by the Board immediately prior to the Issue by reference to the fair market value of the class C partnership interests and the class D partnership interests of the Partnership (such Market Value having regard to the pre-emption value at which the class C partnership interests are being offered).

5.8.1 The Company may issue additional Ordinary Shares to new holders of Ordinary Shares (at a value determined by the Board by reference to the fair market value of the underlying partnership interests) free of pre-emption rights in favour of existing Shareholders provided that the proceeds of such issue are used to acquire and/or subscribe for class C partnership interests of the Partnership and/or class D partnership interests of the Partnership. If the Company issues Ordinary Shares for any other purpose then pro-rate preemption rights will apply to all holders of Ordinary Shares.

5.8.2 The Company shall not issue any Shares except as provided in this Article 5.8 without the prior written consent of the holder of A Shares and no A Shares shall be issued unless the holder of A Shares transfers such number of class A partnership interests of the Partnership to the Company which is equal in value (as determined by the Board by reference to the fair market value of such A Shares) to the A Shares proposed to be issued. No Shareholder preemption right shall apply to an issue of A Shares pursuant to this Article 5.8.3.

Art. 6. Transfer of Shares - General.

6.1 Shares may only be transferred in accordance with the provisions of Articles 6 to 6-3.

6.2 Except if otherwise provided by law and notwithstanding any other provisions set forth below, transfers of Shares to non-Shareholders are subject to the consent of Shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

6.3 Any transfer or purported transfer of any Share in breach of this Article 6 shall be void and shall have no effect and the Board shall not register any transfer of Shares in breach of this Articles 6.

6.4 The transfer, the pledge or any other disposal of any Shares or rights therein is only effective with the prior written consent of the Board or if permitted under Articles 6.5 and 6.6.

6.5 The following transfers by a holder of A Shares are permitted under this Article 6.5:

(a) a transfer to an Affiliate of the holder of A Shares provided that the transferee agrees with the Board that if the transferee ceases to be an Affiliate of such Shareholder, all its Shares will be transferred to the original transferor or another Affiliate of the original transferor;

(b) a transfer to an Affiliate of the holder of A Shares which is a portfolio entity held by funds advised and/or managed by Providence Equity LLP or its Affiliates, provided that the valuation of Shares transferred is as determined by an independent third party valuer selected by the Board;

(c) any transfer of Shares by the holder of A Shares which is a Fund or by its trustee, custodian or nominee or by its Investment Holding Company or Co-investor:

(i) to any trustee, nominee or custodian for such Fund and vice versa;

(ii) to any unit holder, shareholder, partner, participant, manager or adviser in any such Fund;

(iii) to any Fund, or its trustee, nominee or custodian, managed or advised by the same manager or adviser as any such Fund;

(iv) to any Co-investor or its trustee, nominee or custodian thereof; or

(v) to any Investment Holding Company or any trustee, nominee or custodian thereof;

(d) where that transfer is pursuant to and in accordance with Articles 6-2 (Tag-along) and 6-3 (Drag-along); or

(e) where the transfer is to a person who will be, or is, appointed as a chairman and/or director and/or an employee of a Group Member.

6.6 The following transfers by a holder of Ordinary Shares are permitted under this Article (including any agreement in respect of the exercise of rights attached to such Shares) save where the Board considers in its reasonable discretion in accordance with any agreement between the Shareholders in relation to the Company which may exist from time to time:

- (i). any transfer approved by the Board;
- (ii). any transfer pursuant to and in accordance with Article 6-2 (Tagalong) and Article 6-3 (Drag-along);
- (iii). any transfer required by Article 6-1 (Mandatory Transfers);
- (iv). any transfer to a Manager's Spouse or children. If, following such a transfer, a person ceases for whatever reason to be a Spouse they shall immediately transfer all of the Shares back to the original transferor of such Shares (the "Original Transferor") at the same price as that paid by such person on their initial receipt of the Shares transferred pursuant to this Article 6.6. If such Spouse fails to transfer such Shares in accordance with this Article 6.6, the Board shall be authorised to do all such actions and execute all documents necessary to effect the transfer of such Shares and Article 6-1(M) shall apply to such Shares as if the Spouse was a Defaulting Shareholder;
- (v). any Family Trust;
- (vi). in the case of Shares held for the time being on a Family Trust, any transfer to the Shareholder or a Spouse who is a beneficiary under the Family Trust and, on a change of trustees, to the trustees for the time being of the Family Trust provided that:
 - (A) no such transfer can be made without the consent of the Board including (acting reasonably and in good faith) a confirmation that they are satisfied:
 - i. with the terms of the trust instrument relating to such Family Trust and in particular with the powers of the trustees pursuant to such instrument;
 - ii. with the identity of the proposed trustees; and
 - iii. that no costs incurred in connection with the setting up or administration of the relevant Family Trust are to be paid by the Company or the Group; and
 - (B) if and whenever any such Shares are to cease to be held by a Family Trust (otherwise than as a result of a transfer to a Shareholder or a Spouse of such individual) the trustees shall be bound by the mandatory transfer provisions set out in Article 6-1 and
 - (C) the terms of this Article 6.6 shall apply in respect of any transfer to a Spouse of any Shareholder being a beneficiary under the Family Trust, save that references to the "Original Transferor" shall be deemed to be references to the relevant Family Trust; or
- (vii). a transfer by the trustee(s) of an employee benefit trust formed by a Group member in favour of any person as approved in writing by the Board.

Art. 6-1. Mandatory transfers.

6-1 (A) If a Manager becomes a Leaving Manager, the Board shall at any point be entitled to deliver a Leaver Notice on the Leaving Manager and the Leaving Manager shall be bound to transfer such Shares (the "Leaver Shares") as are specified in the Leaver Notice and shall be deemed to have served a Transfer Notice on the Termination Date offering to transfer such Leaver Shares to the person(s) and at the price(s) specified in the Leaver Notice. Any dispute as to the price to be paid for the Leaver Shares shall not invalidate any Transfer Notice served or deemed to be served under this Article 6-1 and the Leaving Manager shall remain bound to transfer his Shares. If there is a dispute as to price the Leaving Manager's remedies shall only extend to claiming the difference in the price said to be owing and the price paid and no Leaving Manager shall be entitled to the return of the transferred Shares.

6-1 (B) For the purpose of specifying the price in the Leaver Notice, the Board must have regard to the provisions of Articles 6-1 (D) to (I) save that, for the purposes of the Leaver Notice (and if the price cannot be agreed in accordance with Article 6-1 (D)), the Board may reasonably determine; that (i) the Leaving Manager is a Good Leaver or a Bad Leaver without such determination having been agreed with the Leaving Manager or otherwise determined by any third party (including any court or tribunal); and (ii) the persons to which Leaver Shares are to be transferred in the Leaver Notice.

6-1 (C) The person(s) to which Leaver Shares are to be transferred under Articles 6-1 (A) and (B) shall be any of the following as specified in writing by the Board (having consulted with the Board):

- (i). a person or persons, if any, replacing (directly or indirectly) the Leaving Manager provided that such replacement is found within six months after the date of the Transfer Notice; and/or
- (ii). a then current or new employee, director or consultant of the Group; and/or
- (iii). a nominee for the benefit of a replacement to the Leaving Manager or the employees of the Group in accordance with the decision of the Board; and/or
- (iv). an employee benefit trust for the benefit of replacement employees or directors of the Group or generally for the beneficiaries of the trust in accordance with the decision of the Board; and/or
- (v). any other person nominated by the Board in its sole discretion.

6-1 (D) Notwithstanding the price specified in the Leaver Notice (which will apply at the time of the transfer of the Leaver Shares) the price which is ultimately payable for a Leaving Manager's Leaver Shares must be the price agreed

between the Leaving Manager (as the case may be) and the Board or, if no such agreement is reached within 10 Business Days of the Termination Date the amount payable on the application of Articles 6-1 (E) to (I) (each inclusive).

6-1 (E) In the case of a Leaving Manager who is a Good Leaver the amount payable for Leaver Shares shall be as follows unless otherwise agreed between the relevant Manager and the Board:

Termination Date	Proportion of Leaver Shares to be transferred at Fair Value (increasing on a straight line basis through each period after the 30 month anniversary of the acquisition/subscription of the relevant Shares by the Leaving Manager)	Proportion of Leaver Shares to be transferred at lower of Acquisition Cost and Fair Value (decreasing on a straight line basis after the 30 month anniversary of the acquisition/subscription of the relevant Shares by the Leaving Manager)
Before 30 month anniversary of the acquisition/subscription of Shares by the Leaving Manager	0%	100%
On or after 30 month anniversary	20% - 39.99%	80% - 60.01%
On or after 36 month anniversary	40% - 59.99%	60% - 40.01%
On or after 42 month anniversary	60% - 79.99%	40% - 20.01%
On or after 48 month anniversary	80% - 99.99%	20% - 0.01%
On or after 54 month anniversary or on an Exit	100%	0%

6-1 (F) Subject to Article 6-1 (M), in the case of a Leaving Manager who is a Bad Leaver, the amount payable for the Leaver Shares to be transferred is the lower of the Fair Value of the Leaver Shares and the Acquisition Cost of such Leaver Shares.

6-1 (G) The Board may (in its discretion):

(i) allow a Leaving Manager to retain some or all of the Leaver Shares they hold, subject always to the provisions of Article 6-1 (L) and to the Leaving Manager entering into any call option as may be determined pursuant to any agreement between the Shareholders relating to the Company which may exist from time to time (which each Manager hereby undertakes to enter into on becoming a Leaving Manager, if requested by the Board), regardless of the circumstances surrounding his ceasing to be an employee and/or director of a Group member; or

(ii) in respect of a Leaving Manager who, at any time during the Restricted Period breaches any of his obligations under to any agreement between the Shareholders relating to the Company which may exist from time to time in any material respect, agree in writing to designate a Leaving Manager a Bad Leaver regardless of the circumstances surrounding his ceasing to be an employee and/or director of a Group member (a “Re-classified Bad Leaver”).

6-1 (H) If, at any time, a Leaving Manager becomes a Re-classified Bad Leaver, without prejudice to any other rights or remedies which any Group member may have, the Re-classified Bad Leaver shall:

(i) not be entitled to retain or receive the Good Leaver Excess Amount; and

(ii) if required to do so in writing by the Board, immediately repay the amount of the Good Leaver Excess Amount to the purchaser of the Leaver Shares they previously transferred together with interest on any Good Leaver Excess Amount which shall accrue at the annual rate of 5% from (and including) the date of the Transfer Notice to (and including) the date of repayment.

6-1 (I) The amount payable in respect of any Leaver Shares which are subject to a Transfer Notice shall be the price proposed by the Board acting reasonably and in good faith having consulted with the Board, as being a genuine estimate of the Fair Value of the Leaver Shares at the date of the Transfer Notice.

6-1 (J) Any dispute as to the price to be paid for the Leaver Shares shall not invalidate any Transfer Notice served or deemed to be served and the Leaving Manager shall remain bound to transfer Leaver Shares on the terms of the Transfer Notice and the Leaver Notice. If there is a dispute as to price or the determination made by the Board in Article 6-1 (B), the Leaving Manager's remedies shall only extend to claiming the difference in the price said to be owing to the Leaving Manager in respect of the Leaver Shares and the price actually paid to the Leaving Manager in respect of the Leaver Shares (as specified in the Leaver Notice).

6-1 (K) All amounts payable to a Leaving Manager shall either be paid on completion of the transfer of Leaver Shares in cash or otherwise on such date as the Board, in its discretion, determines, which shall be no later than the date of completion of an Exit, in which case interest at EURIBOR shall accrue on such amount from the date of such transfer until the date of payment which interest shall be payable at the same time as the payment of the principal sums, unless the Leaving Manager is a Bad Leaver in which case no interest shall accrue on the amount due. Where the transfer of Leaver Shares is paid for otherwise than in cash (including, without limitation, through the issue or grant of loan notes, options or preferred equity certificates or through other arrangements) (the “Leaver Consideration”), the Leaving Managers shall be entitled to an amount in cash equal to the tax (including capital gains tax and inheritance tax) payable by the Leaving Manager or his/her heirs and assignees in respect of the transfer of such Leaver Shares (such amount to be payable 10 days before such tax is due (conditional upon the relevant tax assessments and calculations being provided to the Board)) provided that the

Leaving Manager shall do all things reasonably necessary to roll such Leaver Shares as appropriate into loan notes (or such arrangements as noted above) on a tax free basis and shall not do anything that might crystallise a tax charge on the same, unless required by law or pursuant to any agreement between the Shareholders in relation to the Company which may exist from time to time. Leaver Consideration will be repaid as follows:

(i) to a Good Leaver, the outstanding principal of such Leaver Consideration together with accrued interest thereon (if applicable pursuant to this clause 10.11); and

(ii) to a Bad Leaver, an amount equal to the lower of: (i) the initial price (on subscription or transfer) paid by the Leaving Manager for his Leaver Shares; (ii) the amount which the Leaving Manager's Leaver Shares would have been entitled to on an Exit had they been held by the Leaving Manager at the time of the Exit; and (iii) the Fair Value of the Leaving Manager's Leaver Shares at the Termination Date.

6-1 (L) Notwithstanding any other provision of any agreement between the Shareholders relating to the Company which may exist from time to time, and subject always to the Board deciding otherwise, a Leaving Manager upon whom a Leaver Notice is served shall on the Termination Date and provided he retains his Leaver Shares, have all the rights of, and rank *pari passu* with, the other holders of Shares and Shares save that he is not entitled to receive any distribution declared, made or paid on or after the Termination Date, such distribution to be held instead by the Board on behalf of the transferee of such Leaver Shares and to be paid to the transferee on transfer or as the Board may otherwise agree in writing. A Leaving Manager upon whom a Leaver Notice is not served as a result of a determination of the Board shall retain all the rights of, and rank *pari passu* with, the other holders of Shares and Shares.

6-1 (M) The following provisions apply to a Defaulting Shareholder who fails to comply with the terms of the Transfer Notice. The:

(i) Defaulting Shareholder shall consent to, vote for, raise no objections to and waive any applicable rights in connection with those Leaver Shares subject to a Transfer Notice and shall be required to take all lawful actions with respect to the Transfer Notice as are required by the Board to facilitate the transfer of his Leaver Shares; and

(ii) Board may receive any purchase money due to the Defaulting Shareholder and hold it non behalf of such Defaulting Shareholder (without any obligation to pay interest) which shall be held by the Company in a separate bank on behalf of the Defaulting Shareholder pending completion of the transfer of his Leaver Shares.

Art. 6-2. Tag Along.

6-2 (A) No transfer of any Shares (or any interest therein) may be made by any Selling Shareholder(s) if it would result in a Proposed Tag-along Transfer unless the Acquirer has first made a written offer in accordance with this paragraph (A) and to the Non-Selling Shareholders to purchase such number of their Shares as is equal to the number being sold by the Selling Shareholder as a proportion of the total number being sold by the Selling Shareholder at the Notified Price (whether the consideration is cash or newly issued securities issued by the proposed purchaser) on no less preferential terms and conditions (including time of payment, form of consideration, representations, warranties, covenants and indemnities (if any)) (provided they are given on a several basis) as to be paid and given to and by the Selling Shareholder(s).

6-2 (B) A Tagging Shareholder is responsible for his or its proportionate share of the costs of the Proposed Tag-Along Transfer to (including without limitation any stamp duty or other transfer Taxes) to the extent not paid or reimbursed by the Acquirer or the Company based on his or its number of Shares sold as a proportion of all Shares sold.

6-2 (C) The Selling Shareholder(s) must give written notice to each Non-Selling Shareholder of each Proposed Tag-along Transfer as soon as possible at least five Business Days prior to signing a definitive agreement relating to the Proposed Tag-along Transfer providing details of the Acquirer and its proposed price and, to the extent it is able, the other terms and conditions.

6-2 (D) The written offer required to be given by the Acquirer under this Article 6-2 must be given not more than five Business Days after the signing of the definitive agreement relating to the Proposed Tag-along Transfer and must be open for acceptance for at least five Business Days after the date of the written offer (the "Acceptance Period"). The Selling Shareholder(s) must deliver or cause to be delivered to the Non-Selling Shareholders copies of all transaction documents relating to the Proposed Tag-along Transfer promptly as the same become available.

6-2 (E) If a Non-Selling Shareholder wishes to accept the Acquirer's offer under Article 6-2, it must do so by means of a written notice to the Selling Shareholder(s) indicating its acceptance of the offer in respect of all of the number of its Shares specified in the written offer. If the Tag-Along Notice is accepted the Proposed Tag-along Transfer shall be conditional upon the Selling Shareholders sale and shall be completed at the same time as that sale.

6-2 (F) If some or all of the Non-Selling Shareholders do not accept (as set out in Article 6-2 (E)) such offer within the Acceptance Period, the Proposed Tag-along Transfer is permitted to be made:

(i) within 45 Business Days after the expiry of that period;

(ii) so long as it takes place on terms and conditions no more favourable in any respect to the Selling Shareholder(s) than those stated in the original written offer; and

(iii) on the basis that all of the Shares proposed to be sold under the Proposed Tag-along Transfer are transferred.

6-2 (G) The provisions of this Article 6-2 will not apply to any transfers of Shares:

(a) in respect of which a Drag-Along Notice has been served; or

(b) which is a Permitted Transfer; or

(c) to an Affiliate which is established for the purposes of planning for a reorganization or an Exit and in which the economics of the capital structure of the Company is and the rights of the parties are replicated in all material aspects.

Art. 6-3. Drag Along.

6-3 (A) If the holder of A Shares agrees terms for a Proposed Drag-Along Sale with a Third Party Purchaser then, on receipt of written notification from the holder of A Shares, all the Dragged Shareholders are bound to transfer their Shares to the Third Party Purchaser on the same terms as agreed by the holder of A shares (save as provided in this Article 6-3).

6-3 (B) Each Dragged Shareholder shall transfer their Shares to the Third Party Purchaser(s) on the terms of this Article, by delivering to the Company on or before the date of the completion of the Proposed Drag-Along Sale:

(i) if a certificate(s) has been issued, the relevant certificate(s) (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board); and

(ii) a duly executed sale agreement in a form agreed by the Board under which the Dragged Shareholder will provide the same representations and warranties, with respect to its title to, and ownership of, their Shares and will transfer on the date of the completion of the Proposed Drag-Along Sale, their Shares to the Third Party Purchaser.

6-3 (C) Dragged Shareholders will make or give the same representations, warranties, covenants and indemnities (if any) as the holder of A Shares. Where a Dragged Shareholder is also a director or employee of a Group member he may also be asked to provide additional warranties about the Group's business. Each Dragged Shareholder is responsible for his or its proportionate share of the costs of the Proposed Drag-Along Sale (including without limitation any stamp duty or other transfer taxes) to the extent not paid or reimbursed by the Third Party Purchaser based on the value of his Shares being sold compared to the value of all the Shares being sold.

6-3 (D) The Drag-Along Notice must set out the number and class of Shares proposed to be transferred, the name and address of the proposed Third Party Purchaser, the proposed amount and form of consideration and any other terms and conditions of payment offered for the Shares. The Drag-Along Notice may make provision for the Dragged Shareholders to elect to receive consideration in the form of shares or preferred equity certificates or loan notes on different terms to those agreed by the holder of A Shares, and the proposed Third Party Purchaser may offer a preferred equity certificate and/or a loan note and/or share and/or cash alternative to certain but not all Shareholders provided that the Dragged Shareholders are offered the same consideration as the holder of A Shares. The Drag-Along Notice must specify a date, time and place for the Dragged Shareholders to execute transfers in respect of their Shares, being a date which is not less than five Business Days after the date of the Drag-Along Notice (and not earlier than the transfers by the holder of A Shares). The Drag-Along Notice may be expressed to be conditional upon completion of the sale by the holder of A Shares. A Drag-Along Notice shall be valid for a period of 12 months from the date of issue.

6-3 (E) If a Dragged Shareholder does not, within five Business Days of the date of the Drag-Along Notice (or on the date specified in the Drag-Along Notice if later than five Business Days after the date of the Drag-Along Notice) execute transfers and pre-emption waivers in respect of his Shares, then the Board is authorised to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that Dragged Shareholder each of the documents referred to in Article 6-3 (B) and on the same terms as those accepted by the holder of A Shares (including, without limitation, the same form of consideration, which may include shares and/or other security issued by the Third Party Purchaser) and, against receipt by the Board (on behalf of the Dragged Shareholder in a separate bank account) of the consideration payable for the Shares. After the Third Party Purchaser or its nominee has been registered as the holder the validity of such proceedings may not be questioned by any person. The Board will deliver the consideration payable for each Dragged Shareholder's Shares held on behalf of the Dragged Shareholder in accordance with this Article 6-3 (E) to that Dragged Shareholder as soon as practicable following the delivery to the Board by that Dragged Shareholder of his original certificate in respect of his Shares or an indemnity for a lost certificate in a form reasonably acceptable to the Board.

6-3 (F) Following the issue of a Drag-Along Notice, if any person becomes a new Shareholder, a Drag-Along Notice is deemed to have been served upon the new Shareholder on the same terms as the previous Drag-Along Notice. The new Shareholder will be bound to sell and transfer all such Shares acquired by him or it to the Third Party Purchaser or as the Third Party Purchaser may direct and the provisions of this paragraph (D) shall apply (with necessary modifications) to the new Shareholder save that completion of the sale of such Shares shall take place immediately following the registration of the new Shareholder.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be Shareholders.

The sole manager or as the case may be the Board is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the Board. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the Board has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of Shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The managers shall be appointed among candidates proposed by the holder of class A shares.

In the case of more than one manager, the managers constitute a Board. Any manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least 8 Business Days in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board. The general meeting of Shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers.

Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

The quorum for meetings of the Board shall be any two managers.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of Shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the Board may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a Board by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of Shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the Board or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of

any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each Shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by Shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2016.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the Board.

The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions.

13.1. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

13.2. The Shareholders may, upon proposal of the manager, or as the case may be the Board, decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the Board, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of Shareholders.

13.3. The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of Shareholders. The general meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

13.4. Any distribution to be made pursuant to this Article 13 shall be made in accordance with the provisions of Article 5.4 to 5.8 above.

Art. 14. Dissolution.

14.1. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the general meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.

14.2. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions under Article 13.4.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the Shareholders refer to the relevant legislation.

Art. 17. Definitions. “Acceptance Period” is the period beginning with the date of the written offer given pursuant to Article 6.2 (D) and ending not less than five Business Days after the date of the written offer;

“Acquisition Cost” the value of the Contribution made by a Shareholder in return for the issue to that Shareholder of Shares;

“Acquirer” any person or group of persons acting in concert, other than a holder of A Shares or an Investor Permitted Transferee interested in acquiring Shares from a Selling Shareholder;

“Affiliate” with respect to a person (the “First Person”):

(i) another person that, directly or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, the First Person;

(ii) a pooled investment vehicle organised by the First Person (or an Affiliate thereof) the investments of which are directed by the First Person (or an Affiliate thereof);

(iii) a partner or an officer or employee of the First Person (or an Affiliate thereof);

(iv) an investment fund organised by the First Person for the benefit of the First Person's (or its Affiliates') partners, officers or employees or their dependants; or

(v) a successor trustee or nominee for, or a successor by re-organisation of, a qualified trust;

“Articles” the articles of association of the Company (as amended from time to time);

“Bad Leaver” a Leaving Manager who is not a Good Leaver;

“Board” the board of managers for the time being of the Company from time to time;

“Business Day” a day, except a Saturday or Sunday or a public holiday in the United Kingdom, France and Luxembourg, on which clearing banks in United Kingdom, France and Luxembourg are generally open for business;

“Co-investor” any entity co-investing alongside a Fund;

“Contributions” in respect of each Shareholder, the aggregate amount contributed to the Company by such Shareholder (including any Shares purchased from another Shareholder);

“Defaulting Shareholder” a Leaving Manager or Related Person who fails to transfer Leaver Shares in accordance with these Articles;

“Drag-Along Notice” notice from the Majority Selling Shareholders to each Dragged Shareholder of any Proposed Drag-Along Sale to be given as soon as practicable after reaching agreement in respect of the Proposed Drag-Along Sale;

“Dragged Shareholders” Shareholders other than the holders of A Shares;

“Exit” the date of admission of equity securities to trading on a public securities market pursuant to an Initial Public Offering or the date on which an agreement or agreements for a Sale become unconditional in all respects or the date of a liquidation of the Company;;

“Family Member” means a Spouse or child (including step child or adopted child), parent, brother, sister, brother-in-law or sister-in-law of the Shareholder in each case for as long as such individual continues to be related to the Shareholder;

“Family Trust” the holding of up to 50% of the Shares held by a Shareholder on trust, discretionary or otherwise, under which the Shareholder or his Spouse or children are solely interested in the Shares;

“FPO” the Financial Services and Markets Act (Financial Promotion) Order 2001;

“FSMA” the Financial Services and Markets Act 2000;

“Fund”: any collective investment scheme (as defined in the FSMA); any investment professional, high net worth company, high net worth unincorporated association and high value trust (each as defined in the FPO), partnership, limited partnership, pension fund or insurance company; any person who is an authorised person under the FSMA; and any subsidiary or parent undertaking of any of the foregoing or any co-investment scheme;

“Good Leaver” a Leaving Manager who ceases to be an employee or Manager due to:

(a) death;

(b) personal incapacity due to ill health or permanent disability (other than as a result of alcohol or drug dependency);

(c) dismissal other than in circumstances where he was dismissed by the company or any of its subsidiaries for a reason constituting Misconduct on his part;

(d) employment by a Group member which has been sold or otherwise disposed of provided such sale or disposal does not constitute an Exit;

(e) is deemed by the Board to be a Good Leaver; or

(f) his voluntary resignation within 3 months of a transfer pursuant to Article 6.5, provided that: (i) such transfer results in a disposal of more than 50% of all Shares in issue at such time; and (ii) for the purposes of a transfer of Leaving Shares by such resigning Good Leaver, in these circumstances only Fair Value shall be calculated without the application of the 20% discount referred to in the definition of “Fair Value”;

“Good Leaver Excess Amount” that part of any consideration paid or payable to a Re-classified Bad Leaver in excess of that which would have been paid or payable had he been classified as a Bad Leaver at the Termination Date;

“Group” the Company and the Partnership and their respective subsidiary undertakings from time to time and “Group member” and “member of the Group” means any such entity;

“Initial Public Offering” the first public offering of any class of equity securities by Galileo Global Education Holding S.à.r.l. (or a new holding company interposed for the purposes of being a successor of Galileo Global Education Holding S.à.r.l.) in the legal form that results in a listing of such class of securities on a public securities market, whether effected by way of an offer for sale, a new issue of shares, an introduction, a placing or otherwise;

“Investment Holding Company” an entity wholly or substantially wholly owned by a Fund;

“Investor Permitted Transferee” a transferee who has acquired Shares in accordance with the provisions of Article 6.5;

“Leaver Notice” a notice given pursuant to Article 6-1 to a Leaving Manager or as the case may be by the Board specifying the person(s) to whom Shares should be offered and the provisional price thereof;

“Leaving Manager” an employee or director of a Group member who ceases for whatever reason to be an employee or director of a Group member without remaining or becoming an employee or director of any other Group member (as the case may be) or is declared bankrupt, and any person to whom Shares have been transferred pursuant to Articles 6.6 (iv) and 6.6 (v) or any nominee holder of such person;

“Liquidity Event” any Exit which results in a distribution or other realization to the Company in respect of its holding of securities in the Partnership, whether in cash or property immediately realisable in cash (including shares, debentures or other securities in or issued by any third party);

“Manager” a holder of Ordinary Shares;

“Misconduct” any of:

(a) the committing of any gross negligence and/or wilful misconduct that would constitute a (i) material breach of any of the material terms or conditions or

(ii) persistent breach of any of the terms or conditions of the person's employment agreement, including any wilful neglect of or refusal to carry out his duties;

(b) being convicted of any criminal offence which constitutes a “crime” and not a “contravention” or a “délit” under French criminal law;

(c) being disqualified from holding office in any company under the Insolvency Act 1986 and the Company Directors Disqualification Act 1986 of the United Kingdom (or equivalent) or to be disqualified or disbarred from membership of, or be subject to any serious disciplinary sanction by, any regulatory body within the industry, which undermines the confidence of the Board in the individual's continued employment;

(d) having acted in any way which has brought Galileo Global Education Holding S.à.r.l. or any Group member into serious disrepute or discredit (unless consented to by Shareholders holding no less than 75% of the Shares); or

(e) having materially breached any of the Warranties given by that individual in this Agreement or in any deed of adherence to this Agreement in circumstances in which the individual would be liable for such breach of Warranty;

“Non-Selling Shareholders” each holder of shares who is not a Selling Shareholder;

“Notified Price” the same price per Share offered by the Acquirer to the Selling Shareholder(s);

“Partnership” Galileo Global Education Investment S.C.Sp.;

“Proposed Drag-Along Sale” the proposed sale to a Third Party Purchaser of more than 50% of all the A Shares;

“Proposed Tag-along Transfer” the proposed transfer, or related transfers, of any A Shares which would result in an incoming Shareholder holding, in the aggregate, more than 50% of the A Shares having acquired such Shares from the holder of A Shares;

“Related Person” a person to whom a holder of Ordinary Shares has transferred Shares pursuant to Article 6.6;

“Sale” the sale and transfer of all the shares in Galileo Global Education Holding S.à.r.l. (or all the partnership interests in the Partnership) or the sale of the whole (or substantially the whole) of the assets and undertakings of Galileo Global Education Holding S.à.r.l. or the Group;

“Selling Shareholder” a Shareholder proposing to transfer any Securities (or any interest in any Securities);

“Shareholders” the holders of Shares in the Company;

“Spouse” a person who is currently married to or is currently in a civil partnership with a Shareholder;

“Termination Date” the date on which the later of any employment, directorship or other office held with a Group member of the relevant Manager is terminated.

“Third Party Purchaser” bona fide arms-length third party purchaser (being a person or group of persons acting in concert, other than the holder of A Shares or its Affiliates) of A Shares.

After deliberation, the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

(A) The Sole Shareholder resolved to restructure the issued share capital of the Company and to create two (2) different classes of shares, namely the ordinary shares and the class A shares and to determine the rights and obligations thereof by amending the articles of association as set forth under item 2. of the agenda above.

(B) The Sole Shareholder resolved to reclassify all twenty thousand (20,000) existing ordinary shares into twenty thousand (20,000) class A shares of the Company held by the Sole Shareholder.

(C) Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) to seven hundred ninety-three thousand seven hundred eighty-two US Dollars (USD 793,782.-) by issuing a total of:

- ninety-three thousand seven hundred eighty-two (93,782) ordinary shares; and
- six hundred eighty thousand (680,000) class A shares;

of a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (together the “New Shares”) for a total subscription price of nine million fifty-six thousand six hundred seventy-five US Dollars and fifty cents (USD 9,056,675.50) (the “Subscription Price”).

The Sole Shareholder, represented by Me Anna Hermelinski-Ayache, prenamed, thereupon subscribed for the New Shares so issued as set forth in the table below for the Subscription Price.

The Sole Shareholder fully paid the Subscription Price as follows:

(i) with respect to the subscription for the class A shares: by way of a contribution in kind consisting in 350,000 class A limited partnership interests held by the Sole Shareholder in Galileo Global Education Investment S.C.Sp., a société en commandite spéciale, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 186077 of an amount of seven million six hundred twenty-six thousand five hundred US Dollars (USD 7,626,500.-) (the “Contribution in Kind”) and

(ii) with respect to the subscription for the ordinary shares: by way of a contribution in cash of an amount of one million four hundred thirty thousand one hundred seventy-five US Dollars and fifty cents (USD 1,430,175.50) (the “Contribution in Cash”).

The Contribution in Kind has been the subject of a report of the board of managers of the Company dated 19 October 2015.

The conclusion of such report reads as follows:

“The Board of Managers agrees that the value of the Contribution in Kind in consideration for the issue of 680,000 class A shares in the Company with a nominal value of USD 1 is at least equal to the subscription price of the 680,000 new class A shares to be issued by the Company and the allocation to the share premium accounts of the Company.”

The Sole Shareholder resolved to value the Contribution in Kind at seven million six hundred twenty-six thousand five hundred US Dollars (USD 7,626,500.-).

The Sole Shareholder declares that it is the sole holder and owner of the Contribution in Kind and that there are no impediments to the transfer thereof to the Company. Proof of the Sole Shareholder's ownership to the Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

Evidence of the Contribution in Cash to the Company was shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate an amount of seven hundred seventy-three thousand seven hundred eighty-two US Dollars (USD 773,782.-), amount equal to the nominal value of the New Shares so issued, to the share capital and an amount of eight million two hundred eighty-two thousand eight hundred ninety-three US Dollars and fifty cents (USD 8,282,893.50) to the freely distributable share premium of the Company as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscription Price in USD
PEP VI GGE Cayman L.P.	93,782 ordinary shares	USD 1,430,175.50 of which USD 93,782 shall be allocated to the share capital and USD 1,336,393.50 shall be allocated to the share premium account relating to the ordinary shares
	680,000 class A shares	USD 7,626,500 of which USD 680,000 shall be allocated to the share capital and USD 6,946,500 shall be allocated to the share premium account relating to the class A shares

Second resolution

The Sole Shareholder then resolved to amend and restate the Company's articles of association as set forth in the agenda.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand five hundred Euro (€ 4,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said proxy-holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PEP VI GGE Cayman L.P., une exempted limited partnership, organisée selon les lois des îles Cayman et dont le siège social est situé à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, îles Cayman et immatriculée auprès du Registre des Exempted Limited Partnerships aux îles Cayman sous le numéro MC-68024, agissant par le biais de son associé commandité PEP VI GGE GP Limited, une exempted limited company, organisée selon les lois des îles Cayman, et immatriculée auprès du the Registre des Sociétés aux îles Cayman sous le numéro MC-272680.

Représentée par Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, après avoir été paraphée et signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, qui sera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités d'enregistrement.

Etant l'associé unique (l'«Associé Unique») de GGE MG S.à.r.l. (la«Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, constituée le 6 octobre 2015 suivant acte notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I.) Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

II.) L'Associé Unique détient l'ensemble des vingt mille Parts Sociales (20.000) d'une valeur nominale d'un Dollar US (1,- USD) chacune, de sorte que les décisions peuvent être prises valablement sur les points suivants:

Ordre du jour

1. Restructuration du capital social émis de la Société par:

A. création de deux (2) différentes catégories de parts sociales, à savoir les parts sociales ordinaires et les parts sociales de catégorie A et la détermination des droits et obligations de celles-ci en modifiant les statuts tels qu'énoncés au point 2. ci-dessous;

B. reclassification des vingt-mille (20.000) parts sociales existantes de la Société en vingt-mille (20.000) parts sociales de catégorie A détenues par PEP VI GGE Cayman L.P.;

C. augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de vingt mille Dollars US (20.000 USD) à sept cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-deux Dollars US (793.782 USD) par l'émission d'un total de:

- quatre-vingt-treize mille sept cent quatre vingt deux (93.782) parts sociales ordinaires; et
- six cent quatre-vingt mille (680.000) parts sociales de catégorie A;

d'une valeur nominale d'un Dollar US (1 USD) chacune (ensemble les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de neuf millions cinquante-six mille six cent soixante-quinze Dollars US et cinquante cents (9.056.675,50 USD) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous; paiement du Prix de Souscription:

(i) en ce qui concerne la souscription des parts sociales de la catégorie A: par le biais d'un apport en nature consistant en trois cent cinquante mille (350.000) parts d'intérêt de catégorie A détenues par l'Associé Unique dans Galileo Global Education Investment S.C.Sp., une société en commandite spéciale, formée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186077 pour un montant de sept millions six cent vingt-six mille cinq cents Dollars US (7,626,500 USD) (l'«Apport en Nature») et

(ii) en ce qui concerne la souscription aux parts sociales ordinaires: par le biais d'un apport en numéraire d'un montant d'un million quatre cent trente mille cent soixante-quinze Dollars US et cinquante cents (1.430.175,50 USD) (l'«Apport en Numéraire»);

approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à sept millions six cent vingt-six mille cinq cents Dollars US (7.626.500 USD), affectation de la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises au capital social et d'un montant de huit millions deux cent quatre-vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-treize Dollars US et cinquante cents (8.282.893,50 USD) à la prime d'émission librement distribuable comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Prix de Souscription en USD
PEP VI GGE Cayman L.P.	93.782 parts sociales ordinaires	1.430.175,50 USD dont 93.782 USD doivent être affectés au capital social et 1.336.393,50 USD doivent être affectés à la prime d'émission relative aux parts sociales ordinaires
	680.000 parts sociales de catégorie A	7.626.500 USD dont 680.000 USD doivent être affectés au capital social et 6.946.500 USD doivent être affectés à la prime d'émission relative aux parts sociales de catégorie A.

2. modification et refonte des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. Une société à responsabilité limitée ayant la dénomination “GGE MG S.à.r.l.” (la “Société”) est constituée par la partie comparante et toute personne qui deviendra Associé par la suite. La Société sera gouvernée par ces Statuts et la législation applicable.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et le transfert de participations et de tout intérêt, sous toute forme, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ou toute autre entité commerciale, des entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autres de titres, obligations, débentures, passifs, prêt, participation dans des prêts, certificats de dépôts et autres titres ou instruments financiers ou actifs de toute nature, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, le développement, le management et le contrôle d'une société ou entreprise et peut investir de toute manière et gérer un portefeuille de brevet ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par placement privé à l'émission d'obligations, dettes et débenture ou toute sorte de titre de dette ou de participation.

La Société peut prêter des fonds incluant sans limitation résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tous titres de capital ou de créance de toute nature, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge convenable.

La Société peut octroyer des garanties et des valeurs mobilières à une tierce partie pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement à son profit ou au profit de telles entités. La Société pourra en outre nantir, ou autrement créer des titres sur quelques-uns ou tous ses actifs.

D'une manière générale elle peut accorder une assistance de quelque façon à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de ses objectifs.

Tout ce qui précède doit être compris dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitée de quelque façon. L'objet de la Société comprend toute opération ou accord qui est conclu par la Société en accord avec ce qui précède.

Enfin, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières ou autres, liées directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter la réalisation de ses objectifs.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. La Société a son siège social dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts. L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, le Conseil.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Dans le cas où le gérant, ou le cas échéant le Conseil, devrait déterminer que des développements politiques, économiques ou sociaux extraordinaires ont eu lieu ou sont imminents et qui pourraient interférer avec les activités normales de la Société à son siège social, ou par la facilité de communication entre ce siège et des personnes à l'étranger, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires ne doivent avoir aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées à toutes les parties intéressées par le gérant, ou le cas échéant, le Conseil.

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social émis de la Société est de sept cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-deux Dollars US (793.782,- USD) divisé en:

- quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-deux (93.782) parts sociales ordinaires (the "Parts Sociales Ordinaires"); et

- sept cent mille (700.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales A");

(ensemble les "Parts Sociales") avec une valeur nominale d'un Dollar US (1,-USD) chacune et les droits, obligations et conditions tels qu'énoncés dans les présents statuts.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

5.3. Chaque Part Sociale donne droit à un vote et les Parts Sociales de différentes catégories doivent avoir des droits financiers différents tels que expliqué plus en détail ci-après. Les Parts Sociales au sein d'une catégorie. Les Parts Sociales d'une seule et même catégorie sont de rang égal dans tous les aspects.

5.4. Chaque Part Sociale (indépendamment de la date d'émission des Parts Sociales de cette catégorie) porte des droits financiers préférentiels sur certains actifs de Galileo Global Education Investment S.C.Sp. et ses affiliés (les "Actifs Cibles"). Les Actifs Cibles selon chaque Part Sociale sont les suivants:

Parts Sociales de Catégorie A: signifie chacun et tous produits et distributions reçus par la Société en ce qui concerne les parts d'intérêt de la catégorie A de la Commandite détenues par la Société sous réserve de toute déduction qui peut être requise conformément à un accord entre les Associés concernant la Société qui peut exister de temps à autre; et

Parts Sociales Ordinaires: signifie chaque et tout produits et distributions reçus par la Société en ce qui concerne les parts d'intérêt des catégories C et/ou D de la Commandite détenues par la Société sous réserve de toute déduction pouvant être requise conformément à un accord entre les Associés concernant la Société qui peut exister de temps à autre.

Sur proposition du Conseil et avec son approbation, la définition des Actifs Cibles par rapport à chaque catégorie de Parts Sociales peut être modifiée par décision de ces catégories de Parts Sociales affectées par le changement, chacune de ces catégories statuant aux conditions de l'Article 10 des présentes.

5.5. Le Conseil doit, dans les comptes de la Société détenir des comptes internes pour chaque catégorie de Parts Sociales montrant que les fonds reçus au titre des Parts Sociales de cette catégorie, l'utilisation connexe de ces produits (en particulier les Actifs Cibles et tout revenu résultant de celui-ci), et toute responsabilité, coûts et dépenses (y compris les provisions) relatifs aux actifs affectés à une catégorie de Parts Sociales ou de toute mesure prise dans le cadre d'une catégorie de Parts Sociales ou d'un actif d'une catégorie particulière de Parts Sociales ou dans le cadre de l'émission de Parts Sociales ou d'autres instruments de la catégorie ainsi que tous les frais d'administration, les passifs d'impôts et autres frais et dépenses de la Société imputables à la catégorie pertinente de participations dans les parts d'intérêt de la Commandite ou le fonctionnement ou l'administration de cette catégorie de Parts Sociales seront attribués à cette catégorie de Parts Sociales.

5.6. Les détenteurs de Parts Sociales d'une catégorie donnée disposent d'un droit exclusif sur tous les revenus dérivant des Actifs Cibles liés à leur catégorie de Parts Sociales.

Tous les revenus de la Société autre que les revenus provenant des Actifs Cibles au sens des alinéas précédents doivent être distribués proportionnellement entre toutes les catégories de Parts Sociales.

5.7. Les distributions faites par la Société à ses Associés d'une catégorie particulière soit par le biais d'un rachat de Parts Sociales (dans les limites permises par la loi applicable et les présents statuts), soit dans le cadre de la liquidation de la Société (sous réserve de ce qui est prévu par l'Article 14 ci-dessous) ou par distribution de dividendes ou toute autre distribution doivent être faites à partir de fonds issus des Actifs Cibles de la catégorie concernée ou de leurs cession ou, proportionnellement, aux fonds provenant des actifs non affectés à une catégorie spécifique de Parts Sociales.

Dans le cadre du rachat de Parts Sociales (d'une catégorie spécifique), le Conseil doit calculer le prix de rachat de celles-ci par rapport aux Actifs Cibles et d'autres actifs et passifs attribuables à la catégorie spécifique de Parts Sociales et en divisant ce montant par le nombre total de Parts Sociales en question au sein de cette catégorie.

Le prix de rachat comprend en particulier tous les fonds reçus mis en réserve par ou attribuables à la Société à l'égard de l'émission de la catégorie de Parts Sociales afférente telle que la prime d'émission ou les montants de bénéfice reporté.

Dans le cadre de la liquidation de la Société, le boni de liquidation de chaque Part Sociale doit être le montant auquel la catégorie de Parts Sociales à laquelle cette Part Sociale appartient a le droit, divisé par le nombre de Parts Sociales de la catégorie concernée alors en émises. La catégorie de Parts Sociales donne droit au boni de liquidation déterminé ci-après:

(a) En premier lieu, l'ensemble des dettes et passifs de la Société doivent être payés. Ces dettes ou passifs doivent être attribués à la/les catégorie(s) spécifique(s) de Parts Sociales à laquelle ils appartiennent ou, si cela est impossible, distribués proportionnellement entre toutes les catégories de Parts Sociales en proportion du capital social émis de la Société qu'ils représentent.

(b) Ensuite, la somme du passif pertinent de chaque catégorie doit être confronté aux actifs attribuables à la catégorie afférente, y compris en particulier les Actifs Cibles et tous fonds mis en réserve attribuables à cette catégorie. Les actifs non attribuables à une catégorie spécifique doivent être divisés au prorata de toutes les catégories de Parts Sociales.

(c) Dans la mesure où le montant ainsi calculé pour toute catégorie serait négatif, cette catégorie n'aura droit à aucun boni de liquidation. Le montant négatif afférent doit être distribué proportionnellement entre toutes les catégories de Parts Sociales qui ont un montant positif excédant ce montant positif. Tout excédent restant dans une catégorie spécifique de Parts Sociales doit être distribué aux détenteurs afférents de cette catégorie seulement.

5.8. Droits de préemption

5.8.3 Si la Société a la possibilité d'exercer ses droits de préemption (en vertu du contrat social concernant la Commandite) de souscrire à l'émission de parts d'intérêt de la catégorie C de la Commandite alors la Société doit notifier aux porteurs de Parts Sociales Ordinaires un projet d'émission de Parts Sociales Ordinaires supplémentaires pour un montant total égal à la valeur totale des parts d'intérêt de catégorie C de la Commandite proposé à la souscription de la Société (l'«Emission»).

Chaque porteur de Parts Sociales Ordinaires dispose de 10 jours calendaires à compter de cette signification pour déterminer (en avisant par écrit la Société) s'il faut s'engager/souscrire à son montant au prorata de ces Parts Sociales Ordinaires (déterminée par référence à sa détention de Parts Sociales Ordinaires immédiatement avant cette émission proposée) (le «Montant Pro Rata») selon les conditions (y compris la valeur de marché devant être payé par les porteurs de Parts Sociales Ordinaires pour ces Parts Sociales Ordinaires) indiquées dans la notification de la Société. Dans le cas où un porteur de Parts Sociales Ordinaires décide de ne pas s'engager/souscrire pour son Montant Pro Rata, la souscription sera autorisé à être souscrire au prorata par les porteurs de Parts Sociales Ordinaires qui ont choisi d'engager / souscrire leur Montant Pro Rata. Si les porteurs de Parts Sociales Ordinaires ne souscrivent pas pour le montant total de l'émission alors la Société peut seulement souscrire au montant de parts d'intérêt de catégorie C de la Société qui sont de même valeur à la quantité de Parts Sociales Ordinaires qui seront effectivement souscrites en vertu de l'Emission.

La contrepartie versée par les porteurs de Parts Sociales Ordinaires de la Société pour l'émission de Parts Sociales Ordinaires aux termes de l'Emission sera utilisé par la Société pour satisfaire tout paiement dû à la Commandite par la Société pour les parts d'intérêt de catégorie C de la Commandite émise par la Société.

La "Valeur de Marché" aux fins du présent Article 5.8.1 doit être calculée par le Conseil immédiatement avant l'Emission par référence à la juste valeur marchande des parts d'intérêt de catégorie C de la Commandite et des parts d'intérêt de catégorie D de la Commandite (une telle Valeur de Marché au regard de la valeur de préemption offerts aux parts d'intérêt de catégorie C).

5.8.4 La Société peut émettre des Parts Sociales Ordinaires supplémentaires à de nouveaux porteurs de Parts Sociales Ordinaires (à une valeur déterminée par le Conseil en fonction de la juste valeur de marché des participations dans des sociétés sous-jacentes) libre de droits de préemption en faveur des Associés existants sous réserve que les produits d'une telle émission soient utilisés pour acquérir et/ou souscrire pour les parts d'intérêt de catégorie C de la Commandite. Si la Société émet des Parts Sociales Ordinaires pour d'autres raisons alors le pro-rata et les droits de préemption s'appliqueront à tous les Porteurs de Parts Sociales Ordinaires.

5.8.5 La Société ne doit émettre aucune Parts Sociales sous réserve des dispositions du présent Article 5.8 sans l'accord préalable du détenteur des Parts Sociales A et aucune Parts Sociales A ne doit être émise sans que le détenteur de Parts Sociales Ordinaires A transfère un tel nombre de parts d'intérêt de catégorie A de la Commandite à la Société qui est de valeur égale (tel que déterminé par le Conseil en référence à la juste valeur de marché de telles Parts Sociales A) aux Parts Sociales A proposées et émises. Aucun droit de préemption d'Associé ne peut s'appliquer à l'émission de Parts Sociales A conformément à l'Article 5.8.3.

Art. 6. Transfert de parts sociales- Général.

6.1 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises que conformément aux dispositions des Articles 6 à 6-3.

6.2 Sauf disposition contraire prévue par la loi et sans préjudice des autres dispositions énoncées ci-dessous, les transferts Parts Sociales à des non-Associés sont soumis à l'approbation des Associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

6.3 Toute cession ou transfert de toute prétendue Parts Sociales en violation du présent Article 6 sont nuls et ne produisent aucun effet et le Conseil n'inscrira pas le transfert en violation du présent Article 6.

6.4 Le transfert, le nantissement ou toute autre disposition de Parts Sociales ou des droits est efficace seulement avec le consentement écrit préalable du Conseil ou si elle est permise en vertu des Articles 6.5 et 6.6.

6.5 Les transferts suivants par un détenteur de Parts Sociales A sont autorisés en vertu du présent Article 6.5:

(a) Transfert à un Affilié du détenteur de Parts Sociales A sous réserve que le cessionnaire se mette d'accord avec le Conseil que si le cessionnaire cesse d'être un Affilié de cet Associé, toutes ses Parts Sociales seront transférées au cédant initial ou tout autre Affilié de ce cédant initial;

(b) Un transfert à un Affilié du détenteur de Parts Sociales A qui est une entité du portefeuille détenu par des fonds conseillés et/ou gérés par Providence Equity LLP ou ses Affiliés, sous réserve que l'évaluation des Parts Sociales transférées soit déterminée par un expert indépendant choisi par le Conseil;

(c) tout transfert de Parts Sociales par le détenteur de Parts Sociales A qui est un Fonds ou par son fiduciaire, un dépositaire ou un mandataire ou par son co-investisseur Société Holding d'Investissement ou:

(i) à un fiduciaire, un mandataire ou dépositaire pour ce Fonds et vice versa;

(ii) tout Fonds, ou de son fiduciaire, mandataire ou propriétaire, géré ou conseillé par le même gestionnaire ou conseiller tel que ce Fonds;

(iii) à un Co-investisseur ou son fiduciaire, mandataire ou dépositaire; ou

(iv) à toute Société Holding d'Investissement, ou un fiduciaire, un mandataire ou dépositaire de celui-ci;

(d) lorsque ce transfert est effectué en vertu de et conformément à l'Article 6-2 (Tag-along) et 6-3 (Drag-along); ou

(e) lorsque le transfert est fait à une personne qui sera, ou est, nommée comme président et/ou directeur non exécutif et/ou autre employé/membre de direction de et/ou consultant d'un membre du Groupe.

6.6 Les transferts suivants par un porteur de Parts Sociales Ordinaires sont autorisés en vertu du présent article (y compris tout accord en ce qui concerne l'exercice de droits attachés à ces Parts Sociales) sauf si la Conseil estime, à sa discrétion raisonnable, conformément à un accord entre les Associés en relation à la Société qui peut exister de temps à autre:

(i). Tout transfert approuvé par le Conseil;

(ii). Tout transfert effectué en vertu de et conformément à l'Article 6-2 (Tag-along) et de l'Article 6-3 (Drag-along);

(iii). Tout transfert exigé par l'Article 6-1 (transferts obligatoires);

(iv). Tout transfert au conjoint ou aux enfants d'un Gérant si, à la suite d'un tel transfert, une personne cesse pour quelque raison d'être un conjoint, elle doit immédiatement transférer la totalité des Parts Sociales au cédant initial de ces Parts Sociales (le «Cédant Initial») au même prix que celui payé par cette personne à la réception initiale des Parts Sociales transférées conformément au présent Article 6.6. Si ce conjoint ne parvient pas à transférer ces Parts Sociales conformément au présent Article 6.6, le Conseil est autorisé à prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires pour effectuer le transfert de ces Parts Sociales et l'Article 6-1 (M) est applicable à ces Parts Sociales comme si le conjoint était un Associé Défaillant;

(v). Tout Trust Familial;

(vi). dans le cas des Parts Sociales détenues pour l'instant sur une Trust Familial, tout transfert à l'Associé ou un conjoint qui est bénéficiaire du Trust Familial, et d'un changement d'administration, aux fiduciaires pour l'instant du Trust Familial à condition que:

(A) un tel transfert ne peut être fait sans le consentement du Conseil, y compris (agissant raisonnablement et de bonne foi) une confirmation qu'ils sont satisfaits:

i. avec les termes de l'acte du trust relatif à un tel Trust Familial et en particulier avec les pouvoirs des fiduciaires en vertu de cet instrument; et

ii. avec l'identité des fiduciaires proposés; et

iii. que les coûts encourus dans le cadre de la mise en place ou l'administration du Trust Familial correspondant doivent être payés par la Société ou le Groupe; et

(B) si et quand de telles Parts Sociales doivent cesser d'être détenues par un Trust Familial (autrement que par suite d'un transfert à un Associé ou d'un conjoint de cette personne) les fiduciaires doivent être liés par les dispositions de transfert obligatoires énoncées à l'Article 6-1, et

(C) les dispositions du présent Article 6.6 sont applicables à l'égard de tout transfert à un Conjoint de tout Associé bénéficiaire du Trust Familial, sauf que les références au «Cédant Initial» doivent être considérées comme des références au Trust Familial correspondant; ou

(vii). un transfert par le fiduciaire d'un trust d'avantages sociaux des employés formé par un membre du Groupe en faveur de toute personne approuvée par écrit par le Conseil.

Art. 6-1. Transferts obligatoires.

6-1 (A) Si un Gérant devient un Gérant Sortant, le Conseil peut en tout point remettre une Notification de Sortie sur le Gérant Sortant et le Gérant Sortant doit être tenu de transférer ces Parts Sociales (les «Parts Sociales de Sortant») qui sont précisées dans la Notification de Sortie et sera réputé avoir signifié un Avis de Transfert à la Date d'Echéance offrant de transférer ces Parts Sociales de Sortant à la(es) personne (s) et au prix indiquée dans la Notification de Sortie. Tout différend quant au prix à payer pour les Parts Sociales de Sortant ne doit pas invalider tout l'Avis de Transfert signifié ou est réputé être signifié en vertu de cet Article 6-1 et le Gérant Sortant reste tenu de transférer ses Parts Sociales. S'il y a un différend quant au prix, les voies de recours du Gérant Sortant ne peuvent s'entendre qu'aux réclamations sur la différence entre le prix supposé détenu et le prix payé et aucun Gérant Sortant n'a droit au retour des Parts Sociales cédées.

6-1 (B) Aux fins de préciser le prix dans la Notification de Sortie, le Conseil doit tenir compte des dispositions des Articles 6-1 (D) à (I) sauf que, aux fins de la Notification de Sortie (et si le prix ne peut pas être accepté conformément à l'Article 6-1 (D)), le Conseil peut déterminer de façon raisonnable; (i) que le Gérant Sortant est un Bon Sortant ou mauvais Sortant sans que cette qualification n'ait été convenue avec le Gérant Sortant ou autrement déterminée par un tiers (y compris toute cour ou tribunal); et (ii) des personnes auxquelles les Parts Sociales de Sortie doivent être transférées dans la Notification de Sortie.

6-1 (C) La(es) personne(s) à laquelle les Part Sociales du Sortant doivent être transférées en vertu des Articles 6-1 (A) et (B) doivent être un des suivants comme spécifié par écrit par le Conseil (après avoir consulté le Conseil):

(vi). une ou plusieurs personnes, le cas échéant, remplaçant (directement ou indirectement) le Gérant Sortant à condition que ce remplacement soit trouvé dans les six mois après la date de la Notification de Sortie; et/ou

- (vii). un employé ou un nouvel employé, administrateur ou un consultant du Groupe;
- (viii). un mandataire au profit du remplacement du Gérant Sortant ou les employés du Groupe, conformément à la décision du Conseil; et/ou
- (ix). un trust conférant des avantages sociaux aux employés pour le bénéfice des employés de remplacement ou des administrateurs du Groupe ou plus généralement pour les bénéficiaires du trust conformément à la décision du Conseil; et ou
- (x). Toute autre personne désignée par le Conseil à sa seule discrétion.

6-1 (D) Nonobstant le prix indiqué dans la Notification de Sortie (lequel s'appliquera au moment du transfert des Parts Sociales de Sortant), le prix qui est finalement dû pour les Parts Sociales d'un Gérant Sortant doit être le prix convenu entre le Gérant Sortant (selon le cas) et le Conseil ou, si aucun accord n'est trouvé dans les 10 Jours Ouvrables suivant la Date d'Echéance, le montant dû en application des Articles 6-1 (E) à (I) (chacun inclus).

6-1 (E) Dans le cas d'un Gérant Sortant qui est un Bon Sortant le montant payable pour les Parts Sociales de Sortant doivent être ce qui suit sauf accord contraire entre le Gérant concerné et le Conseil:

Date d'Echéance	Proportion des Parts Sociales de Sortant devant être transférées à la Juste Valeur (augmentant de manière linéaire pour chaque période après les 30 mois anniversaire de l'acquisition/souscription des Parts Sociales concernées par le Gérant Sortant)	Proportion de Parts Sociales de Sortant devant être transférée au moindre Coût d'Acquisition et la Juste Valeur (en baisse de manière linéaire après les 30 mois anniversaire de l'acquisition /souscription des Parts Sociales concernées par le Gérant Sortant)
Avant les 30 mois anniversaires de l'acquisition/souscription des Parts Sociales par le Gérant Sortant	0%	100%
Le jour du ou après les 30 mois anniversaire	20% - 39.99%	80% - 60.01%
Le jour du ou après les 36 mois anniversaire	40% - 59.99%	60% - 40.01%
Au ou après les 42 mois anniversaire	60% - 79.99%	40% - 20.01%
Le jour du ou après les 48 mois anniversaire	80% - 99.99%	20% - 0.01%
Le jour ou après les 54 mois anniversaire ou au moment d'une Sortie	100%	0%

6-1 (F) Sous réserve de l'Article 6-1 (M), dans le cas d'un Gérant Sortant qui est un Mauvais Sortant, le montant à payer pour les Parts Sociales de Sortant devant être transférées est la plus faible des Justes Valeurs des Parts Sociales de Sortie et du Coût d'Acquisition de ces Parts Sociales de Sortant.

6-1 (G) Le Conseil peut (à sa discrétion)

(i) permettre à un Gérant Sortant de conserver une partie ou la totalité des Parts Sociales de Sortant qu'il détient, toujours sous réserve des dispositions de l'Article 6-1 (L) et au Gérant Sortant de conclure une option d'achat qui peut être déterminée conformément à un accord entre les Associés relatif à la Société, qui peuvent exister de temps à autre (dont chaque Gérant s'engage à conclure en devenant un Gérant Sortant, si demandé par le Conseil), quelles que soient les circonstances entourant sa cessation d'être un employé et / ou Gérant d'un membre du Groupe; ou à l'égard d'un Gérant Sortant qui, à tout moment pendant la période de restriction viole une de ses obligations en vertu de tout accord entre les Associés portant sur la Société qui peut exister de temps à autre, en toutes matières, accepte par écrit de désigner un Gérant Sortant en tant que un Mauvais Sortant quelles que soient les circonstances entourant sa cessation d'être un employé et / ou le Gérant d'un membre du Groupe (un "Mauvais Sortant Re-classé»).

6-1 (H) Si, à tout moment, un Gérant Sortant devient un Mauvais Sortant Re-classé, sans préjudice de tous autres droits ou recours dont tout membre du Groupe peut avoir, le Mauvais Sortant Re-classé doit:

(i) n'a pas le droit de conserver ou de recevoir le Montant Excédentaire du Bon Sortant; et

(ii) S'il est requis de le faire par écrit par le Conseil, de rembourser immédiatement le Montant de l'Excédent du Bon Sortant au Tiers Acquéreur des Parts Sociales de Sortant qu'ils ont précédemment transférés avec les intérêts sur tout Montant Excédentaire du Bon Sortant qui doit courir au taux annuel de 5% à partir (et y compris) la date de l'Avis de Transfert (et y compris) la date de remboursement.

6-1 (I) Le montant payable à l'égard des Parts Sociales de Sortant qui sont soumis à un Avis de Transfert doit être le prix proposé par le Conseil agissant raisonnablement et de bonne foi après avoir consulté le Conseil, comme étant une véritable estimation de la Juste Valeur des Parts Sociales de Sortant à la date de l'Avis de Transfert.

6-1 (J) Tout différend quant au prix à payer pour les Parts Sociales de Sortant ne doit pas invalider tout l'Avis de Transfert significatif ou supposé être remis et le Gérant Sortant reste tenu de transférer des Parts Sociales de Sortant selon les termes de l'Avis de Transfert et de l'Avis de Sortie. Si il y a un différend quant au prix ou à la décision prise par le Conseil à l'Article 6-1 (B), les recours du Gérant Sortant doivent s'étendre seulement à la réclamation de la différence entre le prix supposé

être dû au Gérant Sortant à l'égard des Parts Sociales de Sortant et le prix effectivement payé au Gérant Sortant à l'égard des Parts Sociales de Sortant (comme spécifié dans l'Avis de Sortie).

6-1 (K) Tous les montants payables à un Gérant Sortant sont soit versés à la réalisation du transfert de Parts Sociales de Sortant en espèces ou autrement à cette date que le Conseil, à sa discrétion, déterminera, qui sera plus tard à la date de réalisation d'une Sortie, dans ce cas, à un taux EURIBOR doivent courir sur ce montant à partir de la date du transfert jusqu'à la date de paiement dont l'intérêt sera payable en même temps que le paiement des sommes principales, sauf si le Gérant Sortant est un Mauvais Sortant dans ce cas, les intérêts ne courent pas sur le montant dû. Les Parts Sociales sont payées autrement qu'en espèces (y compris, sans limitation, par l'émission ou l'octroi de titres de créances, les options ou de preferred equity certificates ou d'autres arrangements) (la «Contrepartie du Sortant»), les Gérants Sortants ont droit à un montant en espèces équivalent à la taxe (incluant la taxe sur les gains en capital et les droits de succession) payable par le Gérant Sortant ou son/ses héritiers et cessionnaires par rapport au transfert de ces Parts Sociales de Sortant (ce montant sera payable 10 jours avant que la taxe ne soit due (à condition que la taxe déterminée et calculée concernée soit soumise au Conseil) à condition que le Gérant Sortant fasse tout ce qui est raisonnablement nécessaire pour rouler ces Parts Sociales de Sortant le cas échéant en notes de crédit (ou de tels arrangements tel qu'indiqué ci-dessus) sur une base de franchise d'impôt et ne doit rien faire qui puisse cristalliser une dette d'impôt sur le même, sauf si requis par la loi ou en vertu de tout Accord entre les Associés relatif à la Société qui peut exister de temps à autre. La Contrepartie du Sortant sera remboursée comme suit:

(i) à un Bon Gérant, le principal restant dû de cette Contrepartie du Sortant avec les intérêts courus (le cas échéant conformément au présent Article 6-1 (K)); et

(ii) à un Mauvais Gérant, à un montant égal au plus bas de: (i) la montant initial (à la souscription ou au transfert) payé par le Gérant Sortant pour ses Parts Sociales de Sortant; (ii) le montant auquel les Parts Sociales de Sortant du Gérant Sortant auraient eu droit dans le cadre d'une Sortie si elles étaient détenues par le Gérant Sortant au moment de la Sortie; et (iii) la Juste Valeur des Parts Sociales de Sortant du Gérant Sortant à la Date d'échéance.

6-1 (L) Nonobstant toute autre disposition de tout accord entre les Associés concernant la Société qui peut exister de temps à autre, et toujours sous réserve que le Conseil en décide autrement, un Gérant Sortant à qui un Avis de Sortie est signifié doit à la Date d'Echéance et à condition qu'il conserve ses Parts Sociales de Sortant, conserver tous les droits des et l'égalité de rang avec, les autres détenteurs de Parts Sociales et les Parts Sociales sauf s'il n'a pas le droit de recevoir une distribution déclarée, accordée ou payée au jour ou après la Date d'Echéance, une telle distribution, qui se tiendra plutôt par le Conseil au nom du cessionnaire de ces Parts Sociales de Sortie et devant être payée au cessionnaire au moment du transfert ou que le Conseil en décide autrement par écrit. Un Gérant Sortant à qui un Avis de Sortie a été notifié en conséquence d'une décision du Conseil doit conserver tous les droits de ou l'égalité de rang avec, les autres Associés et les Parts Sociales.

6-1 (M) Les stipulations suivantes s'appliquent à un Associé Défaillant qui ne respecte pas les termes de l'Avis de Transfert:

(i) L'Associé Défaillant doit consentir à, voter pour, ne pas soulever d'objections à et renoncer à tout droit applicable dans le cadre de ces Parts Sociales de Sortant objet d'un Avis de Transfert et est tenu de prendre toutes les mesures légales à l'égard de l'Avis de Transfert qui sont requises par le Conseil pour faciliter le transfert de ses Parts Sociales de Sortant;

(ii) Le Conseil peut recevoir le montant de l'acquisition dû à l'Associé Défaillant et le conserver pour le compte de l'Associé Défaillant (sans obligation de payer des intérêts) qui sera détenu par la Société dans une banque distincte pour le compte de l'Associé Défaillant en attendant la réalisation du transfert de ses Parts Sociales de Sortant.

Art. 6-2. Tag Along.

6-2 (A) Aucun transfert de Parts Sociales (ou de tout droit s'y rapportant) ne peut être fait par un/des Associé(s) Cédant(s) s'il résulte d'une Proposition de Transfert Tag-Along, à moins que le Tiers Acquéreur ait d'abord fait une offre écrite conformément à ce paragraphe (A) et aux Associés Non Cédants d'acheter un nombre de Parts Sociales égal au nombre étant vendu par l'Associé Cédant par rapport en proportion du nombre total vendu par l'Associé Cédant au Prix Indiqué (que la contrepartie soit en numéraire ou de titres nouvellement émis par le Tiers Acquéreur proposé) à des conditions tout aussi privilégiées (y compris le moment du paiement, la forme de la contrepartie, les déclarations garanties, le pacte et les indemnités (le cas échéant)) (à condition qu'elles soient données conjointement) tel que devant être payé et donné à et par le/les Associé(s) Cédants.

6-2 (B) Le Tag Associé est responsable de sa part proportionnelle des frais de la Proposition de Transfert Tag-Along à (y compris, sans limitation, tout droit de timbre ou autres taxes de transfert) dans la mesure où ils n'ont pas été payés ou remboursés par le Tiers Acquéreur ou la Société sur la base de son nombre de Parts Sociales vendues proportionnellement à toutes les Parts Sociales vendues.

6-2 (C) L'/les Associés Cédant(s) devra/devront informer par écrit chaque Associé Non Cédant de chaque Proposition de Transfert Tag-Along dès que possible au moins cinq Jours Ouvrables avant la signature d'une convention définitive relative à la Proposition de Transfert Tag-Along et indiqueront les renseignements sur le Tiers Acquéreur ainsi que son prix proposé et, dans la mesure du possible, les autres termes et conditions.

6-2 (D) L'offre écrite devant être donnée par le Tiers Acquéreur conformément à l'Article 6-2 doit être remise au plus tard cinq Jours Ouvrables après la signature de l'accord définitif relative à la Proposition de Transfert Tag-Along et doit

être ouverte à l'acceptation pour au moins cinq Jours Ouvrables après la signature de l'accord définitif à compter de la date de l'offre écrite (la «Période d'Acceptation»). L'/Les Associés Cédants doivent délivrer ou faire délivrer aux Associés Non Cédants des copies de tous les documents de dès que ceux-ci sont disponibles.

6-2 (E) Si un Associé Non Cédant souhaite accepter l'offre du Tiers Acquéreur conformément à l'Article 6-2, il doit le faire moyennant une notice écrite à/aux Associés Cédants indiquant son acceptation de l'offre par rapport à l'ensemble du nombre de Parts Sociales indiqué dans l'offre écrite.

6-2 (F) Si une partie ou l'ensemble des Associés Non Cédants n'acceptent pas (tel qu'indiqué à l'Article 6-2 (E)) une telle offre pendant la Période d'Acceptation, la Proposition de Transfert Tag-Along pourra être faite:

- (i) Dans les 45 Jours Ouvrables suivant l'expiration de cette période;
- (ii) Pour autant qu'elle ait eu lieu à des conditions qui ne sont en rien plus avantageuses à/aux Associé(s) Cédant(s) que celles indiquées dans l'offre écrite initiale; et
- (iii) Sur la base que toutes les Parts Sociales proposées à la vente au titre de la Proposition de Transfert Tag-Along sont transférées.

6-2 (G) Les dispositions de l'Article 6-2 ne s'appliqueront à aucun transfert de Parts Sociales:

- (a) Dans le cadre duquel un Avis de Drag-Along a été signifié; ou
- (b) Qui est un Transfert Autorisé; ou
- (c) à un Affilié qui est établi aux fins de la planification d'une réorganisation ou une Sortie et dans laquelle l'économie de la structure capitalistique de la Société est et les droits des parties sont reproduites dans tous leurs aspects significatifs.

Art. 6-3. Drag Along.

6-3 (A) Si le détenteur de Parts Sociales A accepte les conditions d'une Proposition de Drag-Along avec un Tiers Acquéreur alors à la réception de l'avis écrit de la part du détenteur de Parts Sociales A, tous les Associés Drag sont tenus de transférer leurs Parts Sociales au Tiers Acquéreur selon les mêmes conditions convenues par le détenteur de Parts Sociales A (tel que prévu à l'Article 6-3).

6-3 (B) Chaque Associé Drag doit transférer ses Parts Sociales à un/des Acquéreur(s) Tiers selon les conditions de cet Article par envoi à la Société au jour ou avant la date de réalisation de la Proposition de Vente Drag-Along:

- (i) Si un/ des certificat(s) a/ont été émis, le(s) certificat(s) concerné(s) (ou une indemnité y relative sous forme satisfaisante pour le Conseil); et
- (ii) Un contrat de vente dûment signé dans la forme convenue par le Conseil en vertu duquel l'Associé Drag donnera les mêmes déclarations et garanties sur les titres et la propriété de ses Parts Sociales et transférera à la date de réalisation de la proposition de Vente Drag-Along, ses Parts Sociales à un Tiers Acquéreur.

6-3 (C) Les Associés Drag feront ou donneront les mêmes déclarations, pactes et indemnités (le cas échéant) au porteur des Parts Sociales A. Lorsque l'Associé Drag est aussi un directeur ou un employé d'un membre du Groupe il peut aussi demander de fournir des garanties supplémentaires à propos de l'activité du Groupe. Chaque Associé Drag est responsable de sa part proportionnelle des frais de la Proposition de Vente Drag-Along (y compris sans limitation tout timbre fiscal ou autre taxe) dans la mesure où il n'a pas été payé ou remboursé par le Tiers Acquéreur sur la base de la valeur de ses Parts Sociales vendues comparé à la valeur des Parts Sociales vendues.

6-3 (D) L'Avis de Drag-Along doit indiquer le nombre et la catégorie de Parts Sociales proposées en vue d'être transférées, le nom et l'adresse du Tiers Acquéreur Proposé, le montant proposé et la forme de la contrepartie et tout autre terme et condition de paiement offert pour les Parts Sociales. L'Avis Drag-Along peut prévoir que les Associés Drag choisissent de recevoir une contrepartie sous la forme de PECS ou de titres obligataires à des conditions différentes que celles convenues par le détenteur de Parts Sociales A, et le Tiers Acquéreur proposé peut offrir un PEC et/ou un titre obligataire et/ou une alternative en espèces à certains mais pas tous les Associés sous réserve que les mêmes contreparties soient offertes aux Associés Drag et au détenteur de Parts Sociales A. L'Avis Drag-Along doivent spécifier la date, l'heure et le lieu pour que les Associés Drag exécutent les transferts de leurs Parts Sociales, étant une date qui n'est pas inférieure à cinq Jours Ouvrables après l'Avis de Drag-Along (et pas plus tôt que les transferts par le détenteur de Parts Sociales A). L'Avis Drag-Along peut être formulé sous condition de réalisation de la vente par le détenteur de Parts Sociales A. Un Avis Drag-Along doit être valide pour une période de 12 mois à partir de sa date d'émission.

6-3 (E) Si un Associé Drag n'exécute pas, dans les cinq Jours Ouvrables suivant l'Avis de Drag-Along (ou à la date indiquée dans l'Avis de Drag-Along si plus tard que cinq Jours Ouvrables après la date de l'Avis de Drag-Along) les transferts et renonciations aux droits de préemption relatifs à ses Parts Sociales, alors le Conseil est autorisé à exécuter, réaliser et délivrer en qualité d'agent au nom et pour le compte de l'Associé Drag chacun des documents indiqués à l'Article 6-3 (B) et selon les mêmes conditions que celles acceptées par le détenteur de Parts Sociales A (y compris sans limitation la même forme de contrepartie, ce qui peut inclure des Parts Sociales et/ou d'autres titres émis par le Tiers Acquéreur) et, contre réception par le Conseil (pour le compte des Associés Drag dans un banque distincte) de la contrepartie payable pour les Parts Sociales. Une fois que le Tiers Acquéreur ou son mandataire aient été enregistrés en qualité de porteur la validité d'une telle procédure ne peut être remise en cause par qui que ce soit. Le Conseil délivrera la contrepartie payable pour chaque Part Sociale d'Associés Drag détenue pour le compte de l'Associé Drag conformément à cet Article 6-3 (E) à cet Associé Drag dès que possible suivant délivrance par le Conseil par cet Associé Drag de son certificat original relatif à ses Parts Sociales ou une indemnité pour perte du certificat dans une forme raisonnablement acceptable par le Conseil.

6-3 (F) Suite à l'émission d'un Avis Drag-Along, si une personne devient Nouvel Associé, un Avis de Drag-Along est réputé avoir été signifié au Nouvel Associé aux mêmes conditions que l'Avis de Drag-Along. Le Nouvel Associé sera tenu de vendre et de transférer ces Parts Sociales acquises par lui au Tiers Acquéreur ou tel que prescrit par le Tiers Acquéreur et par les dispositions de ce paragraphe (D) au Nouvel Associé, étant entendu que la réalisation de la vente de ces Parts Sociales devra avoir lieu immédiatement après l'inscription du Nouvel Associé.

Art. 7. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être Associés. Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil est doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil. À l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou ce qui est prévu par les présentes. Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des Associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs ainsi que la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (*ad nutum*) et ce, à tout moment.

Les gérants sont nommés parmi des candidats proposés par le porteur des Parts Sociales de catégorie A.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un Conseil. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles.

Une réunion peut également être tenue uniquement par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis de convocation écrit à la réunion du Conseil doit être remis aux gérants au moins 8 Jours Ouvrables avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Il peut toutefois être passé outre à cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par e-mail, facsimile, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil. L'assemblée générale des Associés peut décider de nommer des gérants de deux catégories différentes, étant les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B. Une telle classification des gérants doit être dûment enregistrée dans les procès-verbaux des assemblées concernées et les gérants doivent être identifiés par rapport à leur catégorie d'appartenance. Le quorum requis pour les réunions du Conseil est de deux gérants.

Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Les décisions du Conseil sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société. Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des Associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B), les décisions du Conseil ne seront valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B (y compris par voie de représentation).

Le Conseil peut également et ce, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci peut être émis sous la signature individuelle d'un gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, dans le cas d'un gérant unique, et dans le cas d'un Conseil par la signature conjointe de deux gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des Associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute personne ou des personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il est seul) ou, le cas échéant, le conseil ou, dans le cas de catégories de gérants, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas tenu(s) personnellement responsable(s) des dettes de la Société. En tant que représentant(s) de la Société, il(s) est/sont responsable(s) de l'exécution de ses/leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou officier de la Société, sera, indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi, pour toute responsabilité encourue et pour toutes les dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre d'une demande, Part Sociale, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou officier et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande»,

«Part Sociale», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, Parts Sociales, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les procédures d'appel) actuelles ou éventuelles et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou officier:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le Conseil.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou officier peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou officier et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les Gérants et les officiers, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, Part Sociale, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte de l'officier ou gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

Art. 9. Droit de vote des Associés. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des Associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des Associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité(s) prévue(s) par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors de l'assemblée. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des Associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux Associés à leur adresse figurant dans le registre des Associés tenu par la Société, au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux Associés à leur adresse inscrite dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les Associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions portant sur la modification des Statuts sont prises par (x) la majorité des Associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Exercice Social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le Conseil établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des Associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions.

13.1. Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

13.2. Les Associés peuvent, sur proposition du gérant ou, le cas échéant, du Conseil, décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le Conseil, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves et primes distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux Associés sur décision de l'assemblée générale des Associés.

13.3. La prime d'émission peut être distribuée aux Associés sur décision de l'assemblée générale des Associés. L'assemblée générale des Associés peut décider d'affecter tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

13.4. Toute distribution devant être faite en vertu du présent Article 13 sera faite conformément aux dispositions des Articles 5.4 à 5.8 ci-dessus:

Art. 14. Dissolution.

14.1. Dans le cas où la Société est dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui peuvent être mais ne sont pas obligés d'être Associés et qui sont nommés par l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

14.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux Associés en conformité avec et de manière à atteindre sous une forme agrégée le même résultat économique que les règles de règles des distributions énoncées pour les distribution de dividendes par l'Article 13.4.

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un Associé réunit toutes les Parts Sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents statuts, les Associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 17. Définitions. “Période d'Acceptation” est la période commençant à la date de l'offre écrite donnée en vertu de l'Article 6.2 (D) et se terminant pas moins de cinq Jours Ouvrables après la date de l'offre écrite;

“Coût d'Acquisition” est la valeur de la contribution faite par un Associé en contrepartie de l'émission de Parts Sociales à cet Associé de Parts Sociales;

«Acquéreur» toute personne ou groupe de personne agissant de concert, autre que le détenteur de Parts Sociales A ou un Investisseur Permis Cessionnaire intéressé par l'acquisition de Parts Sociales d'un Associé Cédant;

«Affilié» par rapport à une personne (la «Première Personne»):

(i) une autre personne qui, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec, la Première Personne;

(ii) un véhicule de placements collectifs organisé par la Première Personne (ou Affilié de celle-ci) dont les investissements sont dirigés par la Première Personne (ou un Affilié de celle-ci);

(iii) un associé ou un Gérant ou un employé de la Première Personne (ou un Affilié de celle-ci);

(iv) un fond d'investissement organisé par la Première Personne au profit des associés, Gérants ou employés ou leurs ayants droit de la Première Personne (ou de ses Affiliés);

(v) un trustee remplaçant ou mandataire pour, ou un remplaçant par réorganisation de, un trust qualifié; ou

«Statuts» les statuts de la Société (tels que modifiés de temps à autre);

«Mauvais Sortant» un Gérant Sortant qui n'est pas un Bon Sortant;

«Conseil» le conseil de gérance actuel de la Société de temps à autre;

“Jour Ouvrable” un jour, à l'exception d'un samedi ou d'un dimanche ou d'un jour férié au Royaume-Uni, en France et au Luxembourg, où les banques de compensation au Royaume-Uni, en France et au Luxembourg sont généralement ouvertes;

«Co-Investisseur» toute entité co-investissant avec un Fond qui est un Fond parallèle à l'un des Investisseurs ou un véhicule créé afin de faciliter la syndication;

«Apport» à l'égard de chaque Associé, le montant total des apports à la Société par cet Associé (y compris les Parts Sociales acquises d'un autre Associé);

“Associé Défaillant” un Gérant Sortant ou une Personne liée qui ne transfère pas les Parts Sociales conformément aux présents Statuts;

“Avis Drag-Along” avis, provenant des Associés Cédants Majoritaires donné à chaque Associé Drag, de toute Proposition de Vente Drag-Along devant être donnée dès que possible après qu'un accord a été convenu sur la Proposition de Vente Drag-Along;

“Associés Drag” Associés autres que les porteurs de Parts Sociales A;

“Sortie” «Sortie» la date d'admission de titres de participation à la cotation sur un marché public de valeurs mobilières en vertu d'une Introduction en Bourse ou la date à laquelle un ou des accords de Vente devient(en)t inconditionnel(s) à tous égards ou une liquidation de la Société;

“Membre de la Famille” signifie un(e) Conjoint(e) ou un enfant (y compris, un bel-enfant ou un enfant adopté), un parent, un frère, une soeur, un beau-frère ou une belle-soeur de l'Associé dans chaque cas aussi longtemps que cet individu continue d'être apparenté à l'Associé;

“Trust Familial” la détention de maximum 50 % des Parts Sociales détenues par un Associé en trust, de façon discrétionnaire ou autrement, sous lequel l'Associé ou son/sa Conjoint(e) ou son enfant sont uniquement intéressés aux Parts Sociales;

“FPO” le Financial Services and Markets Act (Financial Promotion) Order 2001;

“FSMA” la loi de 2000 sur les services et marchés financiers (Financial Services and Markets Act 2000);

“Fonds”: tout organisme d'investissement collectif (tel que défini dans la FSMA); tout investissement professionnel, toute société à valeur nette élevée, toute association sans personnalité morale à valeur nette élevée et tout trust à haute valeur (chacun tel que défini dans le FPO) toute société de personne, tout limited partnership, tout fonds de pension ou société d'assurance, toute personne qui est une personne autorisée selon le FSMA; et toute filiale ou entreprise mère de l'une des entités ci-dessus ou tout schéma de co-investissement;

“Bon Sortant” un Gérant Sortant qui cesse d'être un employé ou Gérant pour cause de:

(a) décès;

(b) l'incapacité personnelle pour cause de maladie ou d'invalidité permanente (autre que par suite d'alcoolisme ou de toxicomanie);

(c) licenciement autre que dans des circonstances où il a été licencié par la société ou une de ses filiales pour une raison constituant une Faute de sa part;

(d) l'embauche par un membre du Groupe qui a été vendu ou cédé à condition que cette vente ou cession ne constitue pas une Sortie;

(e) est considéré par le Conseil d'être un Bon Sortant; ou

(f) sa démission volontaire dans les 3 mois d'un transfert conformément à l'Article 6.5, à condition que: (i) ces transferts résultent d'une cession de plus de 50% de toutes les Parts Sociales en circulation à ce moment; et (ii) aux fins d'un transfert des Parts Sociales de Sortie par ce Bon Sortant démissionnaire, dans ces circonstances que la Juste Valeur doit être calculée sans l'application de la réduction de 20% visée à la définition de «Juste Valeur»;

“Montant Excédentaire de Bon Sortant” le montant de toute contrepartie versée ou due à un Mauvais Sortant Reclassé qui excède le montant qui aura été versé ou dû s'il avait été classé comme Mauvais Sortant à la Date de Cessation;

“Groupe” la Société et la Commandite et leurs filiales respectives de temps à autre et “membre du Groupe” signifie l'une d'entre elles;

“Introduction en Bourse” la première émission publique de toute catégorie de titres de participation par Galileo Global Education Holding S.à.r.l. (ou une nouvelle société holding interposée dans le but de remplacer Galileo Global Education Holding S.à.r.l.) sous la forme juridique qui aboutit à l'admission à la cotation de cette catégorie de titres sur un marché public de valeurs mobilières reconnu, qu'elle soit effectuée par voie d'une offre de vente, une nouvelle émission de Parts Sociales, une introduction, un placement ou autrement;

“Société Holding d'Investissement” une entité intégralement ou substantiellement détenue par un Fonds;

“Cessionnaire Permis Investisseur” un cessionnaire qui a acquis des Parts Sociales conformément aux dispositions de l'Article 6.5;

“Avis de Sortant” un avis remise en vertu des Articles 6-6 (iv) et 6.6 (v) à un Gérant Sortant ou le cas échéant par le Conseil spécifiant la/les personne(s) à qui les Parts Sociales doivent être offerte et son prix prévisionnel;

“Gérant Sortant” un employé ou directeur d'un membre du Groupe qui cesse, pour quelque raison que ce soit, d'être un employé ou un directeur d'un membre du Groupe sans rester ni devenir un employé ou directeur d'un autre membre du Groupe (le cas échéant) ou a déclaré faillite, et toute personne à qui les Parts Sociales ont été transférées conformément à l'Article 6-1 ou tout prête-nom d'une telle personne.

“Opération de Liquidité” toute Sortie qui provient de la distribution ou autre réalisation à la Société relative à sa détention de titres dans la Commandite, que ce soit en espèces ou en biens immédiatement réalisables en espèces (y compris Parts Sociales, certificats de créances ou tout autre titre dans ou émis par tout tiers);

“Gérant” un détenteur de Parts Sociales Ordinaires;

“Faute” l'une des fautes suivantes:

(a) la commission de toute négligence grave et/ou une faute volontaire qui constitue (i) une violation substantielle de l'un des termes ou conditions substantielles; ou (ii) la violation persistante de l'un des termes ou conditions du contrat de travail de la personne, y compris toute négligence volontaire ou le refus de procéder à une quelconque de ses fonctions;

(b) avoir été reconnu coupable d'une infraction criminelle qui constitue un «crime» et non une «contravention» ou un «délit» en droit pénal français; ou

(d) être déchu de son mandat dans toute société en vertu de l'«Insolvency Act» de 1986 et du «Company Directors Disqualification Act» de 1986 du Royaume Uni (ou leur équivalent) ou à être disqualifié ou radié d'une adhésion à, ou faire l'objet d'une sanction disciplinaire grave par, un organisme de réglementation au sein de l'industrie, qui affaiblirait la confiance du Conseil en cette personne dans la poursuite de son emploi;

(e) avoir agi d'une manière qui a porté atteinte sérieusement à la réputation ou causé un discrédit à Galileo Global Education Holding S.à.r.l. ou tout membre du Groupe (à moins que les Associés détenant au moins 75% des Parts Sociales y aient consenti); ou

(f) avoir violé de façon importante l'une des garanties données par cette personne dans tout accord entre les Associés portant sur la Société qui peut exister de temps à autre dans des circonstances où l'individu serait responsable d'une telle violation de la garantie;

“Associé Non Cédant” chaque détenteur de Parts Sociales qui n'est pas un Associé Cédant;

“Prix Indiqué” le même prix par Part Sociale offert par le Tiers Acquéreur au(x) Associé(s) Cédant(s);

“Commandite” Galileo Global Education Investment S.C.Sp.;

“Proposition de Vente Drag-Along” la proposition de vente faite à un Tiers Acquéreur de plus de 50% de toutes les Parts Sociales A.

“Proposition de transfert Tag-along” la proposition de transfert, ou de transfert lié, de Parts Sociales A qui se traduirait par l'entrée d'un Associé pour un total, supérieur à 50% des Parts Sociales A ayant acquis de telles Parts Sociales de détenteur de Parts Sociales A.

“Personne liée” une personne à qui un porteur de Parts Sociales Ordinaires a transféré des Parts Sociales conformément à l'Article 6.6;

“Vente” la vente ou le transfert de toutes les Parts Sociales de Galileo Global Education Holding S.à.r.l. (ou toute part d'intérêt dans la Commandite) ou la vente de l'ensemble (ou pratiquement l'ensemble) des actifs et des entreprises de Galileo Global Education Holding S.à.r.l. ou Groupe;

“Associé Cédant” un Associé proposant de transférer tout Titre (ou tout droit sur tout Titre);

“Associés” les porteurs de Parts Sociales dans la Société;

“Conjoint” une personne qui est actuellement mariée à ou est actuellement unie civilement à un Associé;

“Date d'Echéance” la date à laquelle le dernier des emplois, de mandate ou autre fonction occupé au sein du Groupe avec un membre du Groupe du Gérant concerné est terminé.

“Tiers Acquéreur” bona fide indépendant tiers acquéreur (étant une personne ou un groupe de personnes agissant de concert, autre que le détenteur de Parts Sociales A ou ses affiliés) des Parts Sociales A;

Après délibération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

A. L'Associé Unique a décidé de restructurer le capital social émis de la Société et créer deux (2) différentes catégories de Parts Sociales, soit des parts sociales ordinaires et des parts sociales de catégorie A et de déterminer leurs droits et obligations par la modification des statuts telle qu'énoncée au point 2 de l'ordre du jour ci-dessus.

B. L'Associé Unique a décidé de reclasser l'ensemble des vingt-mille (20.000) parts sociales ordinaires existantes en vingt mille (20.000) parts sociales de catégorie A de la Société détenues par l'Associé Unique

C. L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de vingt mille Dollars US (20.000,- USD) à sept cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-deux Dollars US (793.782,-USD) par l'émission d'un total de:

- quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-deux (93.782) parts sociales ordinaires; et

- six cent quatre-vingt mille (680.000) parts sociales de catégorie A;

d'une valeur nominale d'un Dollar US (1,- USD) chacune (ensemble les “Nouvelles Parts Sociales”) pour un prix total de souscription de neuf millions cinquante-six mille six cent soixante-quinze Dollars US et cinquante cents (9.056.675,50 USD) (le “Prix de Souscription”).

L'Associé Unique, représenté par Me Anna Hermelinski-Ayache, prénommée, dès lors souscrit les Nouvelles Parts Sociales émises comme indiqué dans le tableau ci-dessous pour le Prix de Souscription.

L'Associé Unique a entièrement payé le Prix de Souscription comme suit:

(i) par rapport à la souscription des parts sociales de catégorie A: au moyen d'un apport en nature consistant en trois cent cinquante mille (350.000) parts d'intérêt de catégorie A détenues par l'Associé Unique dans Galileo Global Education Investment S.C.Sp., une société en commandite spéciale, formée en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186077 d'un montant de sept millions six cent vingt-six mille cinq cents Dollars US (7.626.500,-USD) (l'«Apport en nature») et

(ii) par rapport à la souscription des Parts Sociales ordinaires: par le biais d'un apport en numéraire d'un montant d'un million quatre cent trente mille cent soixante-quinze Dollars US et cinquante cents (1.430.175,50 USD) (l'«Apport en numéraire»).

L'Apport en Nature a fait l'objet d'un rapport établi par le Conseil de gérance de la Société en date du 19 octobre 2015.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

“Le Conseil de la gérance convient que la valeur de l'Apport en Nature pour l'émission 680.000 parts sociales de catégorie A dans la Société avec une valeur nominale de 1 USD est au moins égale au prix de souscription des 680.000 nouvelles parts sociales de catégorie A devant être émises par la Société et l'affectation à la prime d'émission de la Société.”

L'Associé Unique a décidé d'évaluer l'Apport en Nature à sept millions six cent vingt-six mille cinq cents Dollars US (7.626.500,- USD).

L'Associé Unique déclare être le seul détenteur et propriétaire de l'Apport en Nature et qu'il n'y a pas d'empêchements au transfert concerné à la Société. La preuve de la propriété de l'Apport en Nature par l'Associé Unique a été montrée au notaire instrumentant.

Preuve de l'Apport en Numéraire à la Société a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a décidé d'affecter un montant de sept cent soixante-treize mille sept cent quatre-vingt-deux Dollars US (773.782,- USD), montant égal à la valeur nominal des Parts Sociales Nouvelles émises, au capital social et un montant de huit millions deux cent quatre-vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-treize Dollars US et cinquante cents (8.282.893,50 USD) à la prime d'émission librement distribuable de la Société tel qu'indiqué:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Prix de Souscription en USD
PEP VI GGE Cayman L.P.	93.782 parts sociales ordinaires	1.430.175,50 USD dont 93.782 USD doivent être affectés au capital social et 1.336.393,50 USD doivent être affectés à la prime d'émission relative aux parts sociales ordinaires
	680.000 parts sociales de catégorie A	7.626.500 USD dont 680,000 USD doivent être affectés au capital social et 6.946.500 USD doivent être affectés à la prime d'émission relative aux parts sociales de catégorie A.

Second résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier et de reformuler les statuts de la Société tel qu'indiqué au point 2. de l'ordre du jour.

Expenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement quatre mille cinq cents euros (4.500,- €).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Hermelinski-Ayache, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/33425. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 29 octobre 2015.

Référence de publication: 2015176737/1519.

(150196631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2015.

E.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 51.420.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 octobre 2015.

Ratification de la nomination de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammedia (Algérie), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ démissionnaire avec effet au 21 mai 2015.

Pour la société

E.B S.A.

Référence de publication: 2015178261/13.

(150198149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

C.I.L., Compagnie d'Investissements Luxembourgeois, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8190 Kopstal, 67, rue Schmitz.

R.C.S. Luxembourg B 155.226.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015178201/12.

(150198286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

AG Lux Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 181.674.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of October.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

IS APPEARED:

Mr Alejandro GAMERO, Electrical Engineer born on September 8th, 1963 at El Salvador, residing at 39 Beim Fuus-sebur, L-5364 Schrassig,

duly represented by Mr Anthony THILLMANY, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

- That "AG LUX SOLUTIONS S.à r.l.", is a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-6917 Roodt-sur-Syre, 24, Op der Haard, registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register under the number B 181.674, incorporated by deed executed on 11th day of October 2013 before the notary Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 27th day of December 2013, n°3302 (the "Company").

- That the appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company and requested the undersigned notary to document that:

I. The Sole Shareholder holds 100% of the share capital of the Company, and the entire share capital is therefore present or represented;

II. The share capital of the Company is currently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), consisting of one hundred (100) shares having a par value of one hundred twenty-five euros (EUR 125) each;

III. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer the registered office of the Company from L-6917 Roodt-sur-Syre, 24, Op der Haard, to L-2146 Luxembourg, 63-65 rue de Merl,

2. Amendment as follows of article 4 of the Articles:

“ **Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.”

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

First resolution

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office of the Company from L-6917 Roodt-sur-Syre, 24, Op der Haard, to L-2146 Luxembourg, 63-65 rue de Merl.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend the 4th Article, which shall henceforth have the following wording:

“ **Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.”

The undersigned notary, who knows English, stated herewith that at the request of the above appearing party's holder, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's holder, in its above stated capacity, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quinze, le vingt-six octobre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, soussignée.

A COMPARU:

Monsieur Alejandro GAMERO, Ingénieur en électricité, né le 8 septembre 1963 à El Salvador, demeurant à 39 Beim Fuussebur, L-5364 Schrassig,

ici représenté par Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante dûment représenté, déclare et demande au notaire d'acter:

- Que "AG LUX SOLUTIONS S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-6917 Roodt-sur-Syre, 24, Op der Haard, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.674, constituée suivant acte reçu le 11 octobre 2013 par devant le notaire Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 27 décembre 2013 n°3302 (la "Société").

- Que la partie comparante est l'associé unique ("l'Associé Unique") de la Société et prie le notaire d'acter que:

I.- L'Associé Unique détient 100% du capital social de la Société et l'intégralité du capital social est dès lors présente ou représentée;

II - Le capital social de la Société est de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (EUR 125) chacune;

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-6917 Roodt-sur-Syre, 24, Op der Haard à L-2146 Luxembourg, 63-65 rue de Merl,

2. Modification de l'article 4 des Statuts comme suit:

“ **Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.”

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-6917 Roodt-sur-Syre, 24, Op der Haard à L-2146 Luxembourg, 63-65 rue de Merl.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts afin de leur donner la teneur suivante:

“ **Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger."

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois, année et heure qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Anthony THILLMANY, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette. Actes Civils, le 27 octobre 2015. Relation: EAC/2015/24849. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 03 novembre 2015.

Référence de publication: 2015178036/110.

(150198731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

MB Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 97, rue de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 158.478.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den siebenundzwanzig

Vor dem unterzeichneten Notar Blanche MOUTRIER, mit dem Amtswohnsitze zu Esch/Alzette (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Bajram MURATOVIC, Geschäftsführer, wohnhaft in L-6315 Beaufort, 53, Härewiss, geboren in Trpezi (YU), am 17. Mai 1965.

Welche Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar ersuchten folgendes zu beurkunden:

- dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung MB CONSTRUCTIONS S.à r.l., mit Sitz in L-6315 Beaufort, 53, Härewiss, eingetragen im Handel- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 158.478, gegründet wurde, gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 19. Januar 2011, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 784 vom 21. April 2011.

- dass der Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft, mit beschränkter Haftung MB CONSTRUCTIONS S.à r.l. zu sein und dass er den amtierenden Notar ersucht, den von ihm gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Alleiniger Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-6315 Beaufort, 53, Härewiss nach L-3514 Dudelange, 97, Rue de Kayl zu verlegen und demzufolge Artikel vier (4), Absatz eins (1) der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Dudelange.»

Kosten

Die, der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 1.100,- Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Esch-sur-Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bajram MURATOVIC, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 octobre 2015. Relation: EAC/2015/24946. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 03 novembre 2015.

Référence de publication: 2015178578/40.

(150198858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

European Commodity Clearing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.195.

Auszug aus dem schriftlichen Beschluss des alleinigen Gesellschafters vom 20. Oktober 2015

Der Alleingesellschafter beschloss, Herrn Hugo Johannes Leopold Neuman, wohnhaft in 16 rue J.B. Fresez, L-1542 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit sofortiger Wirkung für einen unbegrenzten Zeitraum zum zusätzlichen Geschäftsführer zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die European Commodity Clearing Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2015178277/14.

(150198547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

EDP III S.A., EDP III S.A., European Direct Property III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 112.387.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Référence de publication: 2015178278/10.

(150198635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

EDP Management S.A., European Direct Property Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 99.354.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2015.

Référence de publication: 2015178279/10.

(150198652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 121.655.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2015.

Référence de publication: 2015178280/10.

(150198406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Léonie Grethen.

Eagle Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 87, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 196.452.

—
Transfert de 2.000 parts sociales Eagle Advisory S.à r.l. par Uzoa S.A., à Arbanne Development S.A., domicilié au 325, Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd floor, Tortola, British Virgin Islands, et inscrit auprès du «Register of Corporate Affairs of the British Virgin Islands» sous le numéro 1699091, et ce avec effet au 21 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2015178282/14.

(150198825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

ECommerce Holding IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 180.904.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2981 du 26 novembre 2013.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ECommerce Holding IV S.à r.l.

Référence de publication: 2015178285/14.

(150198420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

RFCL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.899.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 08 octobre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015178709/13.

(150198127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

RP X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 127.155.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the fifteen October.

Before Us Maître Jean SECKLER, residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The limited liability company RP S.à r.l., with its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B123958,

here represented by Mrs Cristiana VALENT, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, requests the notary to record his declarations and statements as follows:

I.- That the private limited liability company "RP X S.à r.l.", with registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B127155, (hereafter the "Company"), has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, on the 29th of March 2007, published in the Mémorial C number 1189 of the 18th of June 2007, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary on the 5th February 2010, published in the Mémorial C number 735 of the 8th of April 2010.

II.- That Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

III.- That the appearing party is the sole shareholder of the Company.

IV.- That the appearing party decides to dissolve and to liquidate the Company.

V.- That the appearing party is perfectly aware of the financial situation and the Company's articles of association.

VI.- That the appearing party, acting as liquidator, declares having settled all of the Company's liabilities and that he will be answerable, for all of the Company's debts and undertakings, even currently unknown.

VII.- That fully discharge is given to the managers for the performance of their mandate up to this date.

VIII.- That the liquidation of the company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

IX.- That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at least at the L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses incurring for the reason of this deed, in any form whatsoever, is approximately evaluated at one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed has been drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holders of the appearing person, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den fünfzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxembourg Nummer B123958,

hier vertreten durch Frau Cristiana VALENT, Beamtin, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

auf Grund einer erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "RP X S.à r.l.", mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxembourg Nummer B127155, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Joseph ELVINGER am 29. März 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1189 vom 18. Juni 2007, und deren Satzung abgeändert wurde durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 5. Februar 2010, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 733 vom 8. April 2010.

II.- Dass das Stammkapital der Gesellschaft zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) beträgt, eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

III.- Dass die Komparentin alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft ist.

IV.- Dass die Komparentin beschließt die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

V.- Dass die Komparentin die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

VI.- Dass die Komparentin, handelnd als Liquidator, erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass sie persönlich, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleistet.

VII.- Dass der Geschäftsführung volle Entlast für die Ausübung ihrer jeweiligen Mandate bis zum heutigen Tag erteilt wird

VIII.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren in L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr tausend Euro.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische und die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag des Bevollmächtigten, dass diese Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag desselben Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 26 octobre 2015. Relation GAC/2015/9049. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015178714/92.

(150197851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

S.C.I. Sitego, Société Civile.

Siège social: L-7526 Mersch, 9, allée J.W. Léonard.

R.C.S. Luxembourg E 5.151.

L'an deux mil quinze, le dix-neuf octobre.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Madame Anneliese APPEL, gérante de sociétés, demeurant à L-7540 Rollingen, 70, rue de Luxembourg,
- 2.- Monsieur Arsène GOUBER, employé privé, demeurant à L-7473 Schoenfels, 4A, rue du Village,
- 3.- Monsieur Alexandre TEIXEIRA DA GRACA, employé privé, demeurant à L-6212 Consdorf, 27, rue Hiehl.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les seuls associés de la société civile S.C.I. SITEGO, ayant son siège à l-7526 Mersch, 9, allée J.W. Léonard, inscrite au RCSL sous le numéro E 5.151, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 28 août 2013, publié au Mémorial C numéro 2635 du 22 octobre 2013.

II. Le capital social est fixé à DEUX MILLE SEPT CENTS (2.700.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts d'intérêts d'une valeur nominale de VINGT-SEPT (27.-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées par les associés, comme suit:

- Madame Anneliese APPEL, trente-quatre (34) parts,
- Monsieur Arsène GOUBER, trente-trois (33) parts,
- Monsieur Alexandre TEIXEIRA DA GRACA, trente-trois (33) parts.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se déclarent dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes, à l'unanimité:

Première résolution

Ils décident la dissolution de la société et prononcent sa mise en liquidation.

Deuxième résolution.

Ils nomment comme liquidateur Monsieur Arsène GOUBER, préqualifié.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où elle est requise.

Il peut dispenser le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Déclaration en matière de blanchiment d'argent

Les associés, respectivement leur mandataire, déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la société ne s'est pas livrée à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) respectivement d'un acte de terrorisme tel que défini à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Appel, Gouber, Teixeira da Graça, THOLL.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 octobre 2015. Relation: 2LAC/2015/24319. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Mersch, le 2 novembre 2015.

Référence de publication: 2015178715/53.

(150198172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Salon Le Coiffeur Bettina JUENGELS et Co, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9416 Vianden, 2C, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 100.508.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015178718/10.

(150197928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 38, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 9.462.

Herr Dr. Georg Stocker ist mit Wirkung zum Ablauf des 21. Oktober 2015 aus dem Verwaltungsrat der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A. ausgeschieden.

Aufgrund von Rechtsformwechsel und Adressänderung werden die Angaben des Prüfungsbeauftragten der Geschäftsbuchführung wie folgt aktualisiert:

KPMG Luxembourg, Société coopérative

39, Avenue John F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Luxembourg, den 3. November 2015.

DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Wolfgang Dürr / Anja Müller

Référence de publication: 2015179003/17.

(150198915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

CSRE I European Property (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 512.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 185.605.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015178213/10.

(150198566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Cube Invest S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 199.505.

Les statuts coordonnés au 23/10/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 novembre 2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015178214/12.

(150198670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Deloitte Tax & Consulting, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 165.178.

La liste des signataires autorisés a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Référence de publication: 2015178223/11.

(150198397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

ACS Entreprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6850 Manternach, 4, Millewee.
R.C.S. Luxembourg B 148.562.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 01. Oktober 2015 abgehalten am Gesellschaftssitz

Am, Donnerstag dem 01. Oktober 2015 um 11.00 Uhr haben sich die Aktionäre der Aktiengesellschaft ACS Entreprise S.A zur Abhaltung einer ausserordentlichen Generalversammlung am Gesellschaftssitz eingefunden und folgende Beschlüsse gefasst.

1. Verwaltungsrat, es wird folgender Beschluss gefasst:

Herr Graham Stewart JARVIS, wird als Verwaltungsrat und Geschäftsführer abberufen.

Zum neuen alleinigen Verwaltungsrat und Geschäftsführer wird Herr Richard Kohl, geschäftsansässig, 6-8, op der Ahlkerrech, L-6776 Grevenmacher bestellt. Das Mandat ist unbefristet.

2. Aufsichtskommissar, es wird folgender Beschluss gefasst:

Herr Piotr MAZURKIEWICZ wird als Aufsichtskommissar abberufen.

Zum neuen Aufsichtskommissar wird Herr Marc Kernel, Expert Comptable, geschäftsansässig in, 6 rue Enz, L-5532 Remich ernannt. Das Mandat ist unbefristet.

Manternach, den 1. Oktober 2015.

Référence de publication: 2015178893/21.

(150199078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Salon NADINE s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 4, Fuussekaul.

R.C.S. Luxembourg B 133.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015178719/10.

(150198679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Sette Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.782.

Par la présente, il est signalé que Luxfiducia S.à r.l., établie au 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg et inscrite au R.C.S. sous le numéro B 71529, a été nommée dépositaire des actions au porteur et du registre des actions au porteur de la société SEITE INVESTMENTS S.A. inscrite au R.C.S. sous le numéro B131782 et dont le siège social est au 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015178725/12.

(150198671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Silver Royal A 2014 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 190.810.

Les comptes annuels de la société Silver Royal S.A. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015178727/10.

(150198314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Springfield Retail Park Elgin Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 7.332.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 188.975.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015178733/10.

(150198562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

SB-Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 104.575.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 19 octobre 2015 à Steinfort

L'assemblée générale a pris la résolution suivante:

- L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société THE CLOVER S.A., ayant son siège social situé à L-8399 Windhof, Rue d'Arlon, 6, et ce pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme

Pour la société anonyme SB-FINANCE

Référence de publication: 2015178745/14.

(150198650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Plus 352 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1323 Luxembourg, 12, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 118.393.

Les comptes annuels du 01/01/2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015178666/10.

(150197890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Active Base, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 201.100.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-sept octobre,

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

(1) Monsieur Olivier HUGOU, né à Gardanne (F), le 14 juin 1970, demeurant au Le Jardin des Pins A, 121, boulevard Raymond Poincaré, F-06160 Juan les Pins,

ici représenté par Madame Cathy Brugger, salariée, demeurant professionnellement au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, selon les termes d'une procuration sous seing privé délivrée à Juan les Pins, le 28 septembre 2015;

(2) Monsieur Guilbaut COLAS, né à Echirolles (F), le 18 juin 1983, demeurant au 4, rue Jean de la Fontaine, F-38700 La Tronche,

ici représenté par Madame Cathy Brugger, préqualifiée, selon les termes d'une procuration sous seing privé délivrée à La Tronche, le 23 septembre 2015; et

(3) Monsieur Pierre MATHEY, né le 23 avril 1977 à Marseille (F), demeurant au 15, Impasse Nouveau, F-13007 Marseille,

ici représenté par Madame Cathy Brugger, préqualifiée, selon les termes d'une procuration sous seing privé délivrée à Marseille, le 23 septembre 2015.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée sous le nom Active Base qui est constituée comme suit:

I. Forme Juridique, Dénomination Sociale, Durée, Siège Social

Art. 1^{er}. Forme Juridique et Dénomination Sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination d'«Active Base» qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée (la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts») (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

3.2. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

3.3. Il peut être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.4. Il pourra être établi des succursales ou établissements de la Société à Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

II. Objet social**Art. 4. Objet Social.**

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, d'instruments de dettes et de valeurs mobilières de toute nature et la

détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des participations dans des sociétés en commandite ou partenariats.

4.2. L'objet de la Société inclut, plus particulièrement l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et /ou la location de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations immobilières, en ce compris la détention, directe ou indirecte, de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et /ou la location de propriétés immobilières.

4.3. Plus spécifiquement, la Société pourra également détenir, développer, exploiter (en ce compris par l'octroi de licences) des marques, des brevets, des concessions, des licences et tout autre droit de propriété intellectuelle (en ce compris le savoir-faire et le fonds de commerce), directement ou par l'exploitation de concessions ou licences.

4.4. La Société peut en particulier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

- en faveur de ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par l'associé de la Société (ci-après «Sociétés Affiliées»): (i) avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à, ou de souscrire à, ou acquérir tous instruments de dette, émis par une Société Affiliée luxembourgeoise ou étrangère, (ii) accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Affiliées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

- conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet;

étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui pourrait l'engager dans une activité qui constituerait une activité réglementée du secteur financier.

4.5. La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

4.6. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

III. Capital Social et Parts Sociales

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou diminué à tout moment par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales, dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Toutes les parts sociales sont nominatives et enregistrées dans un registre des associés conformément à la Loi sur les Sociétés.

6.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis sont tenus de nommer une seule personne pour se faire représenter auprès de la Société.

6.3. La Société peut avoir un ou plusieurs associés. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraînera pas la dissolution, liquidation ou tout autre événement similaire mettant un terme à la Société.

6.4 Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.5. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les transferts de parts sociales doivent être actés par acte authentique ou par acte sous seing privé. Les cessions de parts sociales ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

6.6. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.7. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social. Le consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, descendants, ou au conjoint survivant.

IV. Gestion

Art. 7. Gestion.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, laquelle fixera la durée de son/leur mandat. Un gérant ne doit pas nécessairement être un associé.

7.2. Tout gérant est révocable à tout moment, avec ou sans cause, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Décisions des gérants.

8.1. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

8.2. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur demande de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Toute réunion du conseil de gérance aura lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

8.3. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Le président présidera toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance désignera, à la majorité des votes, un autre gérant comme président intérimaire.

8.4. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation.

8.5. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite par l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si le lieu et l'endroit de la réunion ont été fixés au préalable par décision du conseil de gérance.

8.6. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant en tant que mandataire en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication.

8.7. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

8.8. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

8.9. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux gérants.

8.10. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, délivrées en original ou en copie par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de télécommunications.

Art. 9. Pouvoirs du/des gérant(s).

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, gérant ou non.

9.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques et pour une durée limitée peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, gérant ou non, par le gérant unique ou par le conseil de gérance selon le cas.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 9.2. et 9.3 des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Un gérant ne contracte, à raison de son mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est pris en conformité avec la Loi sur les Sociétés et les Statuts.

V. Associés

Art. 12. Droits de Vote.

12.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une voix.

12.2. Chaque associé peut participer à l'assemblée générale des associés quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 13. Pouvoirs.

13.1. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

13.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, peut décider que les états financiers et les activités de la Société seront supervisés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Ils doivent nommer un ou plusieurs commissaires aux comptes si la Société compte plus de 25 (vingt-cinq) associés. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 14. Décisions de l'associé unique.

14.1. Les décisions de l'associé unique seront soit prises par écrit soit consignées dans un procès-verbal.

14.2. Les contrats conclus entre la Société et l'associé unique doivent être passés par écrit ou consignés dans un procès-verbal, sauf le cas où ces contrats concernent des opérations courantes de la Société conclues à des conditions normales de marché.

Art. 15. Décisions de l'assemblée générale des associés.

15.1. Les décisions collectives des associés peuvent être prises soit par la tenue d'une assemblée générale des associés, soit par résolutions écrites, si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En pareille hypothèse, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et exprimera son vote par écrit. La signature de chaque associé pourra être apposée sur un seul document ou sur plusieurs copies délivrées en original ou par fax, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication.

15.2. Les décisions de l'assemblée générale des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées à la majorité des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

VI. Exercice social, comptes annuels, répartition des bénéfices

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1 janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année à la date à laquelle les comptes sont arrêtés, le gérant unique ou le conseil de gestion, selon le cas, dresse les comptes annuels et un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. L'inventaire et le bilan seront disponibles pour inspection par tout associé au siège social.

Art. 18. Répartition des bénéfices.

18.1. Le bénéfice net de la Société correspond au résultat brut tel que déterminé dans les comptes annuels au compte de résultats, diminué des frais généraux, amortissements et dépenses.

18.2. Chaque année, il est prélevé sur le bénéfice net de l'exercice cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.3. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun dans la Société par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

18.4. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués conformément aux conditions prévues dans la Loi sur les Sociétés.

VII. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

19.2. Les produits de la liquidation de la Société seront distribués aux associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

VIII. Dispositions générales

Art. 20. Tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts sera réglé conformément à la Loi sur les Sociétés.

Disposition transitoire

Par exception à l'article 16 des Statuts, le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi déterminés par les parties comparantes, les parties comparantes ont entièrement souscrit et libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription total (EUR)	Paiement (EUR)
M. Olivier Hugou, préqualifié	5.000	5.000,-	5.000,-
M. Guilbaut Colas, préqualifié	5.000	5.000,-	5.000,-
M. Pierre Mathey, préqualifié	2.500	2.500,-	2.500,-
Total:	12.500	12.500,-	12.500,-

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée des associés à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
2. Les personnes suivantes sont nommées comme membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Olivier HUGOU, né à Gardanne (F) le 14 juin 1970, demeurant au Le Jardin des Pins A, 121, boulevard Raymond Poincaré, F-06160 Juan les Pins;
 - Monsieur Guilbaut COLAS, né à Echirolles (F) le 18 juin 1983, demeurant au 4, rue Jean de la Fontaine, F-38700 La Tronche; et
 - Monsieur Pierre MATHEY, né à Marseille (F) le 23 avril 1977, demeurant au 15, Impasse Nouveau, F-13007 Marseille.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Brugger, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/34131. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Référence de publication: 2015177997/251.

(150197955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Digital Services Holding X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 184.744.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1082 du 29 avril 2014.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Digital Services Holding X S. à r.l.

Référence de publication: 2015178224/14.

(150197786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

GAP-W International SV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.502.780,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.761.

In the year two thousand fifteen, on the nineteenth day of October,
before us Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Woodbridge International Holdings S.A. a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 66.196,

hereby represented by two of its directors Mr Gregor D. Dalrymple and Mr Tom Loesch, duly authorized to represent the company Woodbridge International Holdings S.A. by their joint signature;

2. Woodbridge Investments Inc. a corporation governed by the laws of Canada, with registered office at 65, Queen Street West, M5H 2M8 Toronto, Canada and registered with the Register of Commerce of Toronto under number 1365723,

hereby represented by Mrs Clare Jenner, employee in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3. General Atlantic GenPar (Bermuda), L.P., an exempted limited partnership established under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM12, Bermuda,

hereby represented by Mr Gregor D. Dalrymple, director, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on given under private seal.

The said proxies shall be annexed to the present deed.

The above appearing parties have requested the undersigned notary to record that they are the sole shareholders of GAP-W International SV, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of eight million five hundred and thirty-two thousand seven hundred eighty dollars of the United States of America (USD 8,532,780.-), with registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.761, incorporated following a deed of Me Paul Decker, then notary in Luxembourg, of 16 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 51 of 15 January 2004 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.761 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Me Paul Decker, above named, of 25 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1839 of 11 August 2011.

The shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To approve the repurchase by the Company of all of the one thousand (1,000) class C shares in issue, with a par value of thirty Dollars of the United States of America (USD 30.-) held by Woodbridge Investments Inc..

2. To cancel the one thousand (1,000) class C shares repurchased and to reduce the corporate capital of the Company by an amount of thirty thousand Dollars of the United States of America (USD 30,000.-) so as to reduce it from its current amount of eight million five hundred and thirty-two thousand seven hundred eighty dollars of the United States of America (USD 8,532,780.-) to eight million five hundred and two thousand seven hundred eighty Dollars of the United States of America (USD 8,502,780.-).

3. To amend article 6 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the corporate capital reduction.

4. To confer all and any powers to the Board of Managers in order to implement the capital reduction hereinabove proposed.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions, which the shareholders have adopted in general meeting as well as by class meeting:

First resolution

The Shareholders resolved to approve the repurchase by the Company of all of the one thousand (1,000) class C shares in issue with a par value of thirty Dollars of the United States of America (USD 30.-) held by Woodbridge Investments Inc..

Second resolution

The Shareholders resolved to cancel the one thousand (1,000) class C shares repurchased and to reduce the corporate capital of the Company by an amount of thirty thousand Dollars of the United States of America (USD 30,000.-) so as to reduce it from its current amount of eight million five hundred and thirty-two thousand seven hundred eighty dollars of the United States of America (USD 8,532,780.-) to eight million five hundred and two thousand seven hundred eighty Dollars of the United States of America (USD 8,502,780.-) and to pay to Woodbridge Investments Inc. in its capacity as sole holder of all the one thousand (1,000) class C shares repurchased an amount of twenty-nine million fifty-five thousand nine hundred eighty-one Dollars of the United States of America (USD 29,055,981.-) corresponding to the net asset value of the class C shares repurchased.

The Shareholders acknowledge that the Company's interim financial statements as of 15 October 2015, attached hereto, show the financial situation of the Company and that sufficient available funds are currently booked in the Company's accounts so that the repurchase and cancellation of the one thousand (1,000) class C shares shall not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the Company's subscribed capital and non-disposable reserves.

Third resolution

The Shareholders resolved to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions, more in particular to set the corporate capital at eight million five hundred and two thousand seven hundred eighty Dollars of the United States of America (USD 8,502,780.-) represented by two hundred eighty-two thousand seven hundred eighty-three (282,783) class A and six hundred forty-three (643) Class B shares and to delete any references to class C shares. Article 6 shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The capital is set at eight million five hundred and two thousand seven hundred eighty dollars of the United States of America (USD 8,502,780.) represented by two hundred and eighty-two thousand seven hundred eighty-three shares (282,783) class A shares with a par value of thirty United States dollars (USD 30.-) each and six hundred forty-three (643) class B shares with a par value of thirty United States dollars (USD 30.-) each.

Each of the class A shares and class B shares shall entitle to one vote. The other respective rights and obligations of the class A and class B shares shall be determined in accordance with the provisions of the law and any agreement(s) that may exist from time to time among the shareholders.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its value is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem, from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to confer all and any powers to the Board of Managers of the Company in order to implement the above resolutions.

The Board of Managers is notably entitled and authorised to pay to Woodbridge Investments Inc. the amount of twenty-nine million fifty-five thousand nine hundred eighty-one Dollars of the United States of America (USD 29,055,981.-) corresponding to the net asset value of the class C shares repurchased and cancelled and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand seven hundred Euro (EUR 2,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuf octobre,

Par-devant nous Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Woodbridge International Holdings S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.196,

représentée aux fins des présentes par ses administrateurs Messieurs Gregor D. Dalrymple et Tom Loesch, dûment autorisés à représenter la société Woodbridge International Holdings S.A. par leur signature conjointe;

2. Woodbridge Investments Inc., une société régie par le droit canadien, ayant son siège social au 65, Queen Street West, M5H 2M8 Toronto, Canada et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Toronto sous le numéro 1365723,

représentée aux fins des présentes par Madame Clare Jenner, employée à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé;

3. General Atlantic GenPar (Bermuda), L.P., un limited partnership exempté (exempted limited partnership) régi par le droit des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, Church Street, Hamilton HM12, Les Bermudes,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Gregor D. Dalrymple, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

Les précitées procurations resteront annexées aux présentes.

Les parties mentionnées ci-dessus ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'elles sont les seuls associés de GAP-W International S.V., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de huit millions cinq cent trente-deux mille sept cent quatre-vingts dollars des États-Unis d'Amérique (USD 8,532,780.-), dont le siège social est au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.761, constituée suivant acte de Me Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 51 du 15 janvier 2004 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 97.761 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Me Paul Decker, prénommé, en date du 25 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1839, en date du 11 août 2011.

Les associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du rachat par la Société de toutes les mille (1.000) parts-sociales de catégorie C émises, ayant une valeur nominale de trente dollars des États-Unis d'Amérique (USD 30,-) chacune.

2. Annulation des mille (1.000) parts sociales de catégorie C et réduction du capital social de la Société d'un montant de trente mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 30.000,-) afin de le réduire de son montant actuel de huit millions cinq cent trente-deux mille sept cent quatre-vingt dollars des États-Unis d'Amérique (USD 8,532,780.-) à un montant de huit millions cinq cent deux mille sept cent quatre-vingt dollars des États-Unis d'Amérique (USD 8.502.780,-).

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital.

4. Délégation de tous pouvoirs au Conseil de Gérance pour la réalisation de la réduction de capital ci-dessus proposée. ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes, lesquelles ont été adoptées par les associés en assemblée générale ainsi qu'en assemblée par catégorie:

Première résolution

Les associés ont décidé d'approuver le rachat par la Société de toutes les mille (1.000) parts-sociales de catégorie C émises ayant une valeur nominale de trente dollars des États-Unis d'Amérique (USD 30,-) chacune.

Deuxième résolution

Les associés ont décidé d'annuler les mille (1.000) parts-sociales de catégorie C rachetées et de réduire le capital social de la Société d'un montant de trente mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 30.000,-) afin de le réduire de son montant actuel de huit millions cinq cent trente-deux mille sept cent quatre-vingt dollars des États-Unis d'Amérique (USD 8,532,780.-) à huit millions cinq cent deux mille sept cent quatre-vingt dollars des États-Unis d'Amérique (USD 8.502.780,-) et de payer à Woodbridge Investments Inc. en sa qualité de seul détenteur des mille (1.000) parts sociales de catégorie C rachetées un montant de vingt-neuf millions cinquante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-et-un dollars des États-Unis d'Amérique (USD 29.055.981,-) correspondant à la valeur nette d'actif des parts sociales de catégorie C rachetées.

Les associés ont constaté que les comptes intermédiaires de la Société arrêtés à la date du 15 octobre 2015, ci-annexés, montrent l'existence de réserves disponibles suffisantes actuellement inscrites dans les livres comptables de la Société en

sorte que le rachat des mille (1.000) parts sociales de catégorie C n'ait pas pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au capital souscrit augmenté des réserves indisponibles.

Troisième résolution

Les associés ont décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus, plus particulièrement de fixer le capital social à huit millions cinq cent deux mille sept cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8.502.780,-) représenté par deux cent quatre-vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-trois (282.783) parts sociales de catégorie A et six cent quarante-trois (643) parts sociales de catégorie B et de supprimer toutes références aux parts sociales de catégorie C. L'article 6 se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à huit millions cinq cent deux mille sept cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8.502.780,-) représenté par deux cent quatre-vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-trois (282.783) parts sociales de catégorie A d'une valeur de trente dollars des États-Unis d'Amérique (USD 30,-) chacune et six cent quarante-trois (643) parts sociales de catégorie B d'une valeur de trente dollars des États-Unis d'Amérique (USD 30,-) chacune.

Chacune des parts sociales de catégorie A et de catégorie B donnera droit à un vote.

Les autres droits et obligations respectifs relatifs aux parts sociales de catégorie A et de catégorie B seront déterminés en vertu des dispositions légales applicables ou des dispositions de conventions pouvant exister entre les associés à tout moment.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Quatrième résolution

Les associés ont décidé de déléguer au Conseil de Gérance tous pouvoirs pour mettre en oeuvre les résolutions entreprises.

Le Conseil de Gérance est notamment autorisé et mandaté de payer à Woodbridge Investments Inc. le montant de vingt-neuf millions cinquante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-et-un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 29.055.981,-) correspondant à la valeur nette d'actif des parts sociales de catégorie C rachetées et annulées et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: G. D. DALRYMPLE, T. LOESCH, C. JENNER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/33450. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015178376/202.

(150198479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Günter Schlag s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 61.526.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG & MALDENNER S.A R.L.
EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE
31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER
Signature

Référence de publication: 2015180520/13.

(150201304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

Gibrela S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015180511/10.

(150200830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

H.I.G. Luxembourg Holdings 36 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 176.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04 novembre 2015.

Référence de publication: 2015180523/10.

(150200750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

Gesma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.719.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2015180505/10.

(150200656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

Holding Blanc Bleu 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.616.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Référence de publication: 2015180532/10.

(150200741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.
